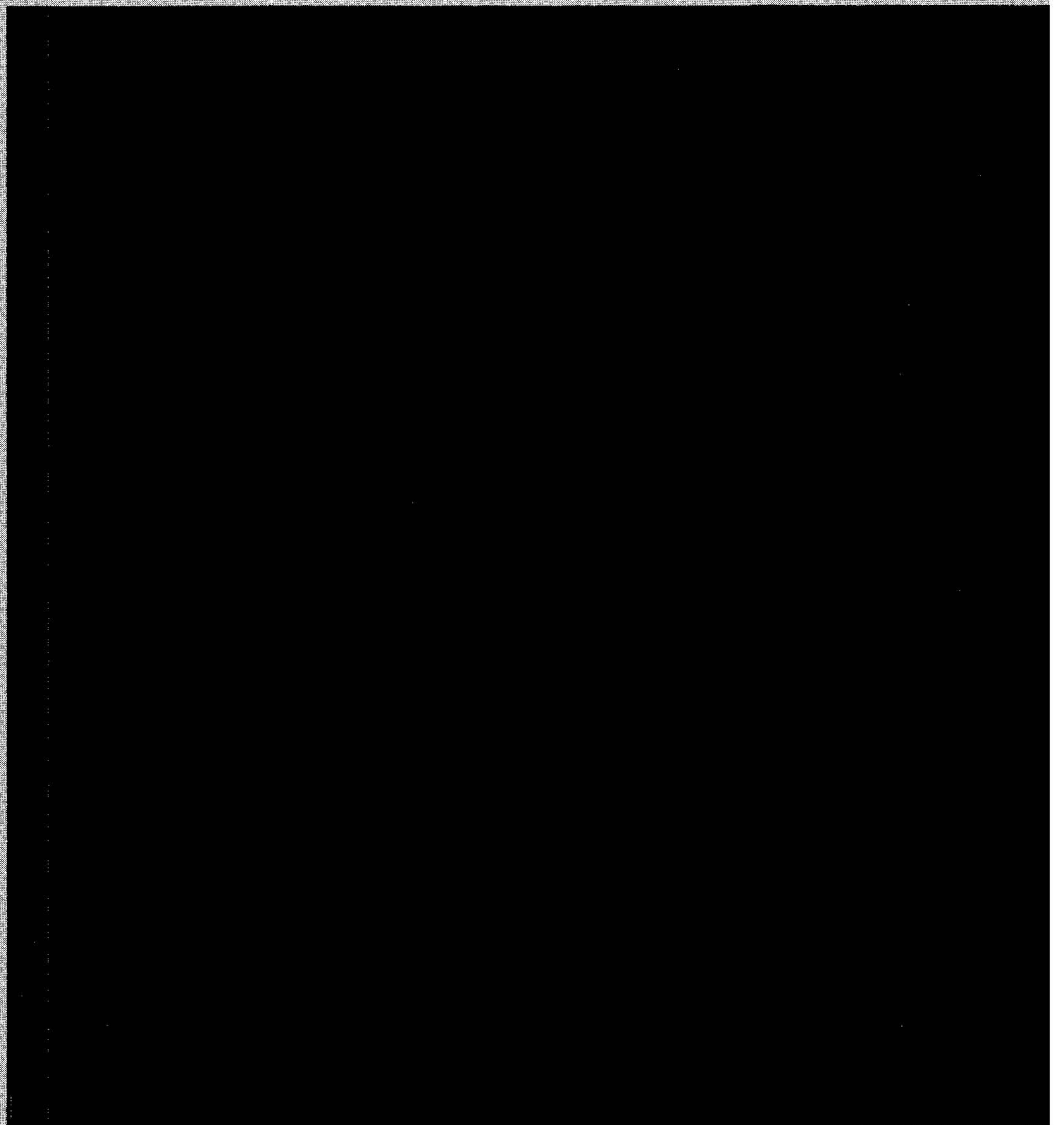


Record Number: 1070
Author, Monographic: Sasseville, J. L.
Author Role:
Title, Monographic: Stratégie pour un contrôle de la qualité des actions humaines
Translated Title:
Reprint Status:
Edition:
Author, Subsidiary:
Author Role:
Place of Publication: Québec
Publisher Name: INRS-Eau
Date of Publication: 1979
Original Publication Date:
Volume Identification:
Extent of Work: vii, 99
Packaging Method: pages
Series Editor:
Series Editor Role:
Series Title: INRS-Eau, Rapport de recherche
Series Volume ID: 106
Location/URL:
ISBN: 2-89146-103-7
Notes: Rapport annuel 1978-1979
Abstract: Rapport rédigé pour Environnement Canada
15.00\$
Call Number: R000106
Keywords: rapport/ ok/ dl

Stratégie pour un contrôle de la qualité des actions humaines

J. L. Sasseville



Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique

Stratégie pour un contrôle de la qualité
des actions humaines

INRS-Eau
Université du Québec
C.P. 7500, Sainte-Foy
Québec G1V 4C7

RAPPORT SCIENTIFIQUE No 106
1979

Rapport rédigé pour
Environnement Canada

par
Jean-Louis Sasseville

Cette recherche a pu être réalisée grâce à une subvention d'Environnement Canada, Direction générale des eaux intérieures. Les idées exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'organisme subventionneur.

CE RAPPORT FAIT PARTIE DE LA SERIE SUIVANTE:

SASSEVILLE, J.L., DELISLE, A., DESCOTEAUX, Y., POTVIN, L., LECLERC, M. (1977).

Vers une nouvelle génération de méthodologies d'évaluation des répercussions environnementales. INRS-Eau, rapport scientifique No 74, 203 p. (Pour Environnement Canada).

SASSEVILLE, J.L. (1979).

Stratégie pour un contrôle de la qualité des actions humaines. INRS-Eau, rapport scientifique No 106, 99 p. (Pour Environnement Canada).

DESCOTEAUX, Y., DELISLE, A. (1979).

Les citoyens et l'évaluation de la qualité des actions humaines. INRS-Eau, rapport scientifique No 107, 184 p. (Pour Environnement Canada).

SASSEVILLE, J.L., MARCEAU, R. (1979).

Le contrôle de la qualité des actions humaines: théorie et méthode. INRS-Eau, rapport scientifique No 108, 203 p. (Pour Environnement Canada).

COMTOIS, Y., POTVIN, L. (1979).

Analyse et évaluation d'une action. Cas pratique: projet d'extension du port de Québec sur les battures de Beauport. INRS-Eau, rapport scientifique No 109, 170 p. (Pour Environnement Canada).

DESCOTEAUX, Y., DENIS, M. (1979).

L'administration du contrôle environnemental de la qualité des actions humaines. INRS-Eau, rapport scientifique No 110, 103 p. (Pour Environnement Canada).

DELISLE, A., DESCOTEAUX, Y., SASSEVILLE, J.L. (1979).

L'évaluation des répercussions environnementales, une approche systémique au contrôle de la qualité des actions humaines. INRS-Eau, rapport scientifique No 111, 85 p. (Pour Environnement Canada).

ISBN 2-89146-103-7

DEPOT LEGAL 1979

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés

© 1978 - Institut national de la recherche scientifique

REMERCIEMENTS

L'auteur tient à remercier les membres du groupe MERE: Messieurs André Delisle et Yves Descôteaux, de LA FIRME A.G.I.R. Ltée, Monsieur Michel Leclerc et Mademoiselle Lise Potvin, d'INRS-Eau, ainsi que Mademoiselle Helen Scott, secrétaire, INRS-Eau, pour leur précieuse collaboration, tant au plan d'un apport critique qu'à celui de l'incitation au développement de concepts nouveaux qui est apparu au groupe comme fondamental dans la mission qu'il s'est assignée.

Enfin, les auteurs désirent remercier Messieurs Magella Cantin et André Parent de l'assistance précieuse fournie en vue de la présentation de ce rapport.

RESUME

On a décrit, dans ce rapport, la réalité structurelle qui entoure la gestation des actions humaines afin d'être en mesure de formuler un cadre global permettant un contrôle de leur qualité, c'est-à-dire une évaluation de leur pertinence à la conjoncture sociale, économique et politique qui les engendre et une appréciation des répercussions sur l'organisation de la matière vivante et inerte. Le système de contrôle de qualité proposé, élaboré à partir du postulat que toute action humaine est susceptible d'être évaluée et "désintégré" si elle ne contribue pas au maintien ou à l'amélioration de la condition de vie des citoyens, comporte neuf (9) opérations, chacune réalisée dans l'esprit d'un cadre méthodologique longuement étayé dans la présente réflexion. Ces opérations portent sur l'identification de systèmes d'actions et la description de la conjoncture socio-économique les ayant engendrés, sur le choix de critères objectifs d'appréciation, sur l'établissement de scénarios décrivant ou évaluant les répercussions environnementales, sur l'établissement des critères décisionnels au moyen de la participation des citoyens et sur la décision elle-même quant à l'éventuelle concrétisation d'actions humaines.

Mots-clé:

Environnement, répercussions, impacts, actions humaines, scénarios, qualité de vie, qualité du milieu, faits, situations, rationalisation, critères objectifs, critères subjectifs, participation, évaluation, méthodologie, décision, contrôle de qualité, systémologie.

TABLE DES MATIERES

	Page
REMERCIEMENTS	i
RESUME	iii
TABLE DES MATIERES	v
LISTE DES FIGURES	vii
AVANT-PROPOS	1
INTRODUCTION GENERALE	3
CHAPITRE 1. LE CONTEXTE DE L'EVALUATION DES ACTIONS HUMAINES ET SES NECESSITES	11
1.1 LES ACTIONS ESSENTIELLES	13
1.2 LES ACTIONS HUMAINES NON-ESSENTIELLES	14
1.3 L'EVALUATION	16
1.4 LES EVALUATEURS	19
1.5 UN CONTENU METHODOLOGIQUE ADEQUAT	20
CHAPITRE 2. LE CONTROLE ENDOGENE DE LA QUALITE D'UNE ACTION HUMAINE	23
2.1 LA GENESE D'UN SYSTEME D'ACTIONS	26
2.2 LE MECANISME DE GENESE PROPOSE	28
2.3 LA PERCEPTION DE SITUATIONS	33
2.4 LES SYSTEMES D'ACTIONS	39
2.5 LES CONTROLES ENDOGENES DE LA QUALITE D'UN SYSTEME D'ACTIONS	45

CHAPITRE 3.	CADRE METHODOLOGIQUE POUR UN CONTROLE DE LA QUALITE DES ACTIONS HUMAINES	51
3.1	DEMOCRATISATION DES RELATIONS HOMME-MILIEU: CENTRE NEVRALGIQUE DU CONTROLE DE QUALITE DES ACTIONS HUMAINES	56
3.2	CADRE METHODOLOGIQUE POUR UN CONTROLE DE QUALITE	66
CHAPITRE 4.	STRATEGIE POUR UN CONTROLE DE LA QUALITE DES ACTIONS HUMAINES	77
4.1	LA DEMARCHE SYSTEMOLOGIQUE DU CONTROLE DE QUALITE	80
4.2	LE SYSTEME DE CONTROLE EXOGENE DE LA QUALITE	83
CONCLUSION		91
BIBLIOGRAPHIE		95

LISTE DES FIGURES

	Page
2.1 Hiérarchisation du processus idéalisé de gestation d'actions humaines	16
2.2 Schéma illustrant l'évolution de la boucle fait → situation → action	21
2.3 Schéma très préliminaire d'un arbre de pertinence utilisé dans le processus de planification (adapté de Chadwick, 1971).	35
3.1 Représentation schématique des relations entre les concepts de qualité de vie, qualité du milieu	40
3.2 Caractérisation schématique des systèmes d'actions	46
3.3 Schéma du processus global du contrôle de la qualité des actions humaines	48
3.4 Schéma représentant la transmutation d'un système d'actions en une situation écologique (éventuelle), et ses conséquences (répercussions de type II et de type III) dans le système "homme-milieu".	50
3.5 Schéma abrégé des relations entre les éléments du cadre méthodologique	59
4.1 Schéma illustrant le système du contrôle de qualité des actions humaines	66

AVANT-PROPOS

Ce travail se veut avant tout une réflexion élargie sur le problème de l'appréciation des actions de l'homme en fonction des perturbations qu'elles introduisent dans son milieu de vie. Ainsi, la scénarisation des répercussions environnementales, comme outil d'évaluation de la pertinence des actions humaines, y est présentée comme une des nombreuses opérations qu'il est nécessaire de conduire pour contrôler efficacement la qualité des actions. Toutefois, avant de proposer un tel système de contrôle de qualité, structuré à l'intérieur d'un cadre méthodologique respectant la complexité du réel, il est apparu essentiel à l'auteur de formuler un modèle décrivant et explicitant le mécanisme de genèse des actions humaines. L'usage de la systé-mologie comme méthodologie d'observation des problèmes complexes (méthodologie en voie de développement) a permis de découvrir ou d'affiner de nombreux concepts pertinents à la problématique de l'évaluation de la qualité des actions humaines; il est néanmoins regrettable que ces concepts soient introduits à l'aide d'une sémantique très particulière rendant difficile l'accès à une compréhension approfondie de l'idée de l'auteur qui, seul, doit porter le blâme des difficultés de communication.

INTRODUCTION GENERALE

L'évaluation des répercussions environnementales d'activités¹ humaines stratégiques (*législations, directives, normes, critères, gabarits, politique sociales et économiques, ententes intergouvernementales, planification normative, stratégique et opérationnelle, etc...*) et tactiques (*aménagement en général, qu'il s'agisse des systèmes de transport, d'habitation, de communication, de parcs industriels, de régénération de ressources, etc...*; *l'extraction de ressources; les procédés agricoles et industriels; l'introduction et l'opération de systèmes de production et de distribution de l'énergie sous toutes ses formes; le traitement et la disposition de déchets solides, liquides et fumigènes; la gestion des "pestes" par l'introduction de biocides, de prédateurs spécifiques ou par la provocation d'épidémies mortelles au moyen de virus, de bactéries ou de champignons, etc...*) n'a de sens que si l'on admet qu'elle s'introduit irrévocablement comme valeur émergente dans la démarche actuelle de l'homme industriel. L'évaluation des répercussions environnementales (l'E.R.E.), tout comme la recherche de la santé, de la sécurité, de la diversité ou de la justice, s'inscrit dans le système de valeurs en tant que nécessité à une croissance sociale harmonieuse, et peut-être même en tant que condition à la survie de l'homme actuel; aussi, l'homme veut-il être en mesure de mieux évaluer la valeur intrinsèque de ses actions, s'assurant, d'une part, qu'elles sont conformes à ses aspirations fondamentales et, d'autre part, qu'elles n'entraîneront pas, dans l'avenir, des actions inutiles à son développement, mais qu'il doit entreprendre contre sa volonté pour corriger les erreurs commises à cause d'un manque de prudence dans ses activités actuelles. L'E.R.E. peut donc être perçue comme une première manifestation importante

¹ Dans le texte, on référera aux activités humaines stratégiques et tactiques par l'expression "actions humaines".

de la maturité industrielle et technologique de notre société.

Les méthodologies d'évaluation des répercussions environnementales (M.E.R.E.) se veulent, en tant qu'entités structurelles, aptes à fournir l'information nécessaire et suffisante pour juger si une action humaine (ou système d'actions), en s'implantant dans le *milieu de vie*, contribue à l'évolution harmonieuse des individus dans la société en quête du beau, du bon, du vrai et de l'abondant. Ainsi, les actions humaines, qu'elles se situent à un niveau stratégique ou tactique, lorsqu'entreprises au nom de la collectivité ou encore lorsqu'elles perturbent les individus dans leur droit à une vie de leur choix et ce dans le cadre d'une moralité exprimée par l'Etat, doivent satisfaire un ensemble de conditions dont l'une pourrait s'exprimer ainsi:

une action humaine (ou un système d'actions) qui s'intègre au tissu social et économique en s'implantant dans le milieu de vie ne doit pas introduire dans ce dernier des bouleversements tels qu'elle compromet l'harmonie souhaitée des relations actuelles et en devenir que l'homme entretient avec son milieu de vie, relations indispensables à l'amélioration de la condition humaine.

Les M.E.R.E. se doivent donc d'être en mesure d'indiquer clairement si, par le biais des perturbations introduites dans le milieu de vie, une action humaine (ou système d'actions) conduit ou ne conduit pas à l'amélioration de la condition humaine. Pour ce faire, on reconnaîtra que les *objectifs*¹ *poursuivis* en instaurant le processus d'évaluation des répercussions

¹ Objectif: situation où le résultat espéré d'une action ne peut pas être atteint à court terme, mais pourra l'être sur une longue période.

environnementales sont:

la détermination des règles des relations de l'homme avec son milieu, afin de préserver la qualité du milieu essentielle au maintien et à l'amélioration de la qualité de la vie, et, au-delà de règles précises régissant les interactions dans le système "homme-milieu", le développement d'une conscience environnementale collective permettant l'accès au développement civilisationnel.

Ce processus d'évaluation n'est qu'une condition dans un champ plus vaste d'opérations technocratiques et politiques qu'il est essentiel de conduire afin de maintenir et même d'améliorer les performances sociales dans le développement de l'appareil économique, développement lui aussi nécessaire à l'amélioration de la condition du peuple canadien. Néanmoins, on ne peut nier que le développement économique, perçu isolément comme un objectif en soi, a entraîné dans le passé, et continue d'entraîner dans plusieurs "secteurs" de la vie humaine, des perturbations non souhaitées ou non souhaitables idéalement qui risquent à leur tour de compromettre une évolution permanente de la condition de vie. Ainsi, devient-il nécessaire d'imaginer, ne fût-ce que brièvement, un cadre global de gestion des actions humaines situant le processus d'évaluation des répercussions environnementales dans un tout cohérent. Pour y parvenir, il est essentiel, en tout premier lieu, de "polariser" ce champ d'activités techno-politiques autour d'une finalité¹ apte à susciter un consensus dans la société; elle s'exprimerait ainsi:

la finalité¹ du processus d'évaluation des répercussions environnementales est l'identification "d'actions humaines idéales" permettant une adéquation

¹ Finalité: réfère à un objectif idéalisé, global, qui ne pourra jamais être atteint, mais que l'on accepte de poursuivre de façon à être en mesure de se référer à quelque chose pour juger de l'évolution des actions humaines.

véritable entre le progrès économique et le progrès social, tous deux devant être évalués en fonction de leur rôle dans la poursuite d'idéaux collectifs d'abondance, de bonté, de vérité et de beauté.

Pour être capable d'identifier des "actions humaines idéales", il faut évidemment être en mesure de les évaluer, et, éventuellement, de susciter leur gestation, et ce, même si avant de lancer une telle opération, on admet qu'il n'est logiquement pas possible qu'une action puisse être idéale, c'est-à-dire qu'elle puisse satisfaire à la fois les conditions issues de la poursuite des quatre idéaux collectifs mentionnés ci-haut. Dans la réalité, il existe deux types d'évaluation qui, de façon concertée, débouchent naturellement sur l'identification d'actions humaines adaptées à la conjoncture:

- *un premier type d'évaluation visant à juger de la qualité d'une action envisagée en fonction de circonstances sociales et économiques l'ayant engendrée (contrôle endogène de la qualité des actions humaines)¹,*
- *un deuxième type (où se situent les M.E.R.E.) visant à juger de la pertinence d'une action envisagée en fonction de son impact et de ses répercussions sur la condition humaine (contrôle exogène de la qualité des actions humaines)².*

L'élaboration d'un cadre méthodologique global visant à l'amélioration de la qualité des actions humaines ne saurait se réaliser sans recours à une réflexion élargie sur la vaste problématique ayant trait à l'ensemble des actions touchant directement ou indirectement au milieu de vie.

¹ Le contrôle endogène de la qualité d'une action humaine (ou d'un système d'actions) réfère aux efforts d'évaluation de la qualité de l'action qui ont cours durant son processus de gestation.

² Le contrôle exogène est un contrôle exercé sur le processus de gestation d'actions humaines qui prend son origine à l'extérieur du processus de gestation.

Bien que cet exercice approfondi dépasse largement le périmètre de l'étude devant conduire à l'élaboration de méthodologies visant au contrôle de la qualité des actions en fonction de l'évaluation des répercussions environnementales, il est cependant essentiel de comprendre le fonctionnement de l'hyperstructure logique guidant le choix d'actions humaines et leur éventuelle implantation dans l'appareil socio-économique, si l'on veut y introduire un contrôle de qualité de ces actions en fonction de leurs incidences environnementales. Pour satisfaire à cette condition imposée par la logique de la démarche, nous allons discuter, dans le premier chapitre de cette étude, de l'ambiance générale dans laquelle s'inscrit l'évaluation des actions humaines. Puis, on traitera brièvement, dans le deuxième chapitre, du processus de gestation d'actions humaines, de façon à être en mesure de mieux structurer les M.E.R.E. en fonction du rôle qu'elles jouent dans le champ d'opérations visant à l'identification d'actions humaines meilleures. Dès le troisième chapitre, on analysera le cadre méthodologique du contrôle de la qualité des actions humaines. Dans le chapitre subséquent, on procédera à une synthèse du système de contrôle de la qualité des actions humaines, synthèse dans laquelle on fera ressortir le rôle des M.E.R.E. dans le contrôle de qualité.

CHAPITRE I

LE CONTEXTE DE L'EVALUATION DES ACTIONS HUMAINES ET SES NECESSITES

1.1 LES ACTIONS ESSENTIELLES

Idéalement, toutes les actions humaines devraient être évaluées pour s'assurer qu'elles sont compatibles, à la fois **avec la situation** socio-économique qui les engendre et avec l'environnement (au sens large) dans lequel elles s'inscrivent et qu'elles perturbent. Une telle pratique est non seulement utopique, mais apparaît, en première analyse, comme inutile dans les efforts de recherche et d'amélioration de la qualité de la vie. En effet, certaines actions comme la production agricole, la construction d'habitations, l'éducation, etc..., sont essentielles à la survie biologique et mentale de l'homme; on ne saurait évidemment les remettre en question, fussions-nous comme société en état de crise profonde. Même si ces actions essentielles ont des répercussions sur l'environnement dans lequel elles s'inscrivent, on admet généralement qu'il n'est pas absolument nécessaire d'en évaluer la qualité, bien qu'il s'avère important d'en évaluer les incidences environnementales et leur répercussion sur la condition humaine, si on veut être en mesure de les améliorer.

Ainsi, dans le champ des opérations techno-politiques qu'il est essentiel de conduire pour renforcer la réalisation d'actions humaines adéquates, et pour affaiblir la potentialité de réalisation des autres, *il est nécessaire d'identifier celles qui sont essentielles à la survie de l'homme, tant comme individu que comme entité sociale. Pour y parvenir, il convient:*

- *d'identifier des critères conformes au développement du système des valeurs collectives permettant l'isolation des actions essentielles, ces critères étant en perpétuelle mutation sous les contraintes nouvelles engendrées par une société évolutive,*

- *d'élaborer les règles guidant la conduite des actions essentielles de façon à minimiser les répercussions environnementales,*
- *de surveiller l'application de ces règles.*

1.2 LES ACTIONS HUMAINES NON-ESSENTIELLES

Toutes les actions humaines ne sont cependant pas essentielles à la survie de l'homme; ainsi en est-il de la construction d'un super-réseau routier, du transport aérien, de la construction de super-édifices, de la coupe anarchique du bois, des pêches et des chasses marines hystériques, de l'harnachement systématique des cours d'eau, du développement du réseau de télécommunication, de l'exploitation rapide de l'énergie fossile pour des fins de combustion, etc... En fait, la plupart d'entre elles sont le fruit d'une perception inadéquate des situations socio-économiques, doublée d'une recherche systématique de profitabilité ou de rentabilité immédiate; bien plus, en tentant de s'inscrire dans les voies apparemment tracées par la tradition économique, sans tenir compte des contraintes imposées par le fonctionnement harmonieux du système complexe homme-milieu, les actions humaines, en général, sont en passe de compromettre dangereusement la validité des choix socio-politiques qui ont présidé, jusqu'à maintenant, à l'évolution de notre société. Aussi, pour favoriser un développement économique et social cohérent, ainsi que pour assurer la régularité dans l'évolution technologique et institutionnelle, il est important d'établir dans le champ des opérations techno-politiques un mécanisme permettant de s'assurer de la valeur intrinsèque des actions humaines en faisant en sorte:

- *qu'elles soient adéquates à la situation sociale, économique, politique et environnementale qui les engendre,*

- qu'elles perturbent l'environnement d'une manière telle qu'elles favorisent l'accès à un mieux-être collectif et ce dans le respect des libertés individuelles et des choix fondamentaux de notre société toute entière,
- qu'elles soient garantes d'un avenir compatible avec les aspirations qui se traduisent déjà par l'émergence de nouvelles valeurs,
- qu'elles respectent l'offre environnementale sans pour cela devoir la gonfler au détriment des sources d'énergie accessibles,
- qu'elles respectent, dans leurs implantations, les délais endogènes des systèmes affectés.

Les actions humaines, qu'elles soient essentielles ou non, ont un caractère de pertinence et d'urgence qui dépend à la fois de leur structure propre et de l'environnement dans lequel elles s'inscrivent: il s'avère donc difficile et arbitraire de les traiter indifféremment sans tenir compte de la problématique de chacune d'entre elles. Inversement, quelle que soit l'action projetée, un système de contrôle ou d'évaluation privilégiant certaines actions au détriment d'autres, en s'appuyant sur l'unicité des problématiques respectives, risque fort de s'écarter de sa finalité et de devenir le théâtre d'un marchandage politico-économique incompatible avec des choix fondamentaux plus civilisationnels. Toutes les actions humaines doivent donc être *susceptibles d'être évaluées ou contrôlées, quelle que soit leur envergure, et ce, aussitôt qu'elles compromettent la réalisation d'actions plus fondamentales et essentielles qu'elles-mêmes.*

Un tel système peut être établi progressivement en le greffant aux structures actuelles d'évaluation. Ses avantages sont considérables, d'une part parce qu'il réduit en pratique le nombre d'actions à évaluer ou à contrôler et, d'autre part, parce qu'il accroît le caractère fondamental des actions entreprises. Toutefois, il demeure essentiel que *toutes les actions soient susceptibles d'être évaluées ou contrôlées à la demande justifiée d'une personne morale ou d'un groupe de citoyens.* Pour favoriser l'établissement d'une démarche intégrée, il est important

au plan méthodologique, de regrouper les actions humaines en systèmes d'actions, de façon à structurer l'ensemble des actions dépendant les unes des autres et réciproquement essentielles à leur réalisation (actions liées) permettant ainsi une perception globale de la part des évaluateurs et citoyens qui accroîtra la pertinence de leur jugement quant à la valeur de l'action.

1.3 L'EVALUATION

L'évaluation de la qualité d'une action humaine non essentielle, stratégique ou tactique, ne peut se réaliser sans la double analyse suivante:

- l'analyse de la situation économique et sociale qui engendre l'intention d'agir ou le système d'actions humaines stratégiques et tactiques (premier niveau d'évaluation),
- l'analyse du système avec lequel le système d'actions inter-agira et l'étude des perturbations qui y seront introduites (deuxième niveau d'évaluation).

Le premier niveau d'évaluation: l'adéquation conjoncturelle du système d'action

Quand il s'agit d'évaluer si un système d'actions est pertinent à la conjoncture sociale, économique et environnementale, le premier problème d'ordre méthodologique qui se pose est l'étendue qu'il est nécessaire de donner à l'objet d'évaluation. On constate aisément ici que plus on considérera d'éléments dans l'évaluation, plus il sera difficile de les approfondir, et moins on comprendra le rôle et l'importance de chacun d'eux; inversement, plus on voudra accroître la compréhension du comportement de quelques éléments particuliers en regard de l'évaluation, plus le nombre d'éléments considérés sera limité, et moins on percevra l'image d'ensemble, fondamentale dans le jugement rendu sur la valeur en

soi de l'action. Pour éviter de sombrer dans l'arbitraire facile quant au périmètre de l'évaluation, et dans le but de rechercher la vérité dans la mesure des moyens accessibles aux évaluateurs, *il est important d'aborder l'objet de l'évaluation par le truchement d'un cadre méthodologique apte à n'introduire que peu ou pas de biais dans la perception des situations qui engendrent le système d'actions. Ainsi, le périmètre de l'évaluation ne peut être défini arbitrairement; il doit respecter l'intégrité systémique du réel de départ qui engendre le système d'actions, le système d'actions lui-même et son environnement.*

Un tel principe, s'il est utilisé sans précautions, risque d'accroître considérablement et inutilement le nombre de composantes dans l'évaluation. Tel n'est cependant pas ce que l'on souhaite dans un cadre méthodologique qui se veut adapté au contexte général de l'évaluation; au contraire, on cherchera plutôt à reconnaître dans l'ensemble des éléments pertinents, ceux d'entre eux qui sont nécessaires et suffisants pour juger adéquatement de la valeur du système d'actions. Et c'est précisément le but de l'approche systémique dans l'évaluation: identifier les éléments fondamentaux qu'il est absolument nécessaire de considérer pour l'évaluation et déboucher, dans un cadre méthodologique, sur une démarche logique et simplifiée accessible à la fois aux gestionnaires, aux scientifiques, aux politiciens et à l'homme de la rue.

Le deuxième niveau d'évaluation: les conséquences de l'implantation du système d'actions sur les conditions humaines

Parmi les différentes opérations qu'il est nécessaire de réaliser pour juger d'un système d'actions humaines en fonction des conséquences de son implantation sur la condition de l'homme (ex.: impact social, économique et environnemental), il est difficile de choisir celle qui prédomine sur les autres. En effet, on peut évaluer l'impact économique et juger qu'un système d'actions produit l'effet désiré sur son environnement

économique; toutefois, on peut évaluer l'impact écologique et juger que le système d'actions a, par ce biais, des conséquences néfastes sur la condition humaine. Dans de telles circonstances, quelle évaluation devra prédominer sur l'autre? Cette ambiguïté ne devrait pas se transmettre au deuxième niveau d'évaluation puisque le premier niveau, s'il est franchi adéquatement vise justement à permettre de ne limiter l'évaluation de l'action qu'aux incidences environnementales et aux répercussions de ces incidences sur la qualité de la vie.

En cette matière, dès le départ, il est nécessaire d'établir une distinction d'ordre sémantique: d'une part, on identifie *les répercussions environnementales* (R.E.) que constituent les conséquences anticipées d'actions stratégiques ou tactiques, ces conséquences se répercutant sur un ensemble de systèmes tels la société, le milieu, l'économie, la politique, les valeurs, etc.; en ce sens, les R.E. englobent les motivations mêmes du système d'actions et leur évaluation fait partie intégrante du processus de planification.

D'autre part, on distingue *les impacts écologiques* (I.E.) qui se situent, par définition, à un niveau hiérarchique de décision inférieur aux R.E., ce qui n'exclut pas qu'ils peuvent éventuellement constituer la composante la plus déterminante de la décision. Mais on reconnaît que l'évaluation des I.E. se situent, par définition, au niveau du milieu naturel, ce qui sous-tend le principe de la recherche du respect "optimal" de l'intégrité des écosystèmes.

Ainsi, les méthodologies d'évaluation devront respecter le niveau hiérarchique d'où procède l'observation du système d'actions et de la prise de décision. Pour cela, on doit orienter le développement des M.E.R.E. dans une démarche qualitative et globale, en même temps que synthétique, incorporée au niveau hiérarchique supérieur de décision et de planification. De leur côté, les M.E.R.E. devraient satisfaire à la

fonction essentielle d'optimisation à l'intérieur du système complexe "homme-milieu".

En raison de la complexité évidente des interactions existant entre les différents sous-systèmes structurant la relation de l'homme et son milieu, et de la difficulté sinon de l'impossibilité scientifique de décomposer cet ensemble en fragments indépendants, il est reconnu maintenant qu'un besoin essentiel existe pour le développement d'un langage dit "environnemental"; ce langage devra s'inspirer d'une vision systémique du complexe interactif "homme-milieu". Pour éviter que ce langage environnemental, qui est par sa nature dégagé du cadre disciplinaire (supra-disciplinaire), soit développé sans structure interne, *il est essentiel d'élaborer une sémantique adaptée à la perception des problèmes complexes et à l'analyse du comportement du système "homme-milieu".*

1.4 LES EVALUATEURS

L'analyse de la situation qui engendre l'intention d'agir profitera en tout premier lieu à l'initiateur de l'action qui verra là un moyen d'améliorer la pertinence de ses gestes, tandis que l'analyse des perturbations introduites dans le système qui inter-agira éventuellement avec le système d'actions est une opération essentielle à la gestion de l'Etat et à la participation des citoyens. Pour rentabiliser l'évaluation de la valeur en soi de l'action (ou du système d'actions), il nous apparaîtrait avantageux, voire fondamental, que l'évacuation soit réalisée, aux deux niveaux, avec la contribution de tous ceux qui sont touchés par le système d'actions qu'il s'agisse de l'initiateur, des officines gouvernementales ou des citoyens touchés par l'opérationnalisation de ce système d'actions.

1.5 UN CONTENU METHODOLOGIQUE ADEQUAT

Les succès qu'ont connus les techniques d'analyse linéaire, qu'il s'agisse de l'approche des problèmes par décomposition et par l'isolation de leurs composantes ou de l'approche de synthèse qui permet la création de systèmes complexes par l'assemblage d'éléments fort simples dont le comportement est connu, reposent essentiellement sur leur fonction interne de "réduction de la complexité du réel". Aussi, ne faut-il pas s'étonner de voir proliférer ce type de techniques quand on en vient à l'analyse de problèmes complexes. Cependant, la pénétration du réel par l'isolation pure et simple de ses composantes ou la synthèse d'un réel imaginaire à partir de ses éléments ne peuvent, d'une part, tenir compte du comportement global du système homme-milieu, et, d'autre part, associer artificiellement l'ensemble des éléments importants de ce système pour en obtenir une perception adéquate du réel que l'on tente de dissimuler. On pourrait ajouter que les efforts tentés pour bien circonscrire la complexité du réel avec ces techniques n'ont pas porté fruit en général; ils ont clairement démontré que la technique d'approche devenait plus complexe que les aspects fondamentaux du réel, et ce, malgré les dangereuses simplifications a priori. De plus, dans plusieurs secteurs, ces techniques, qui visent avant tout une certaine quantification du problème traité, n'étaient pas plus valables qu'une rapide estimation des voies à suivre pour résoudre le problème qui les confrontaient.

Le traitement des situations complexes où se retrouvent enchevêtrées les nécessités sociales (valeurs), économiques et environnementales ainsi que les institutions reflétant ces nécessités, doit être pensé avec des outils méthodologiques qui leur sont adaptés; il est fondamental d'aborder les situations complexes, non pas nécessairement avec des outils déjà dominés, mais plutôt avec une entière ouverture d'esprit permettant l'adaptation des outils traditionnels aux nécessités endogènes du réel

traité, ou débouchant sur la création de nouveaux outils capables de circonscrire les problématiques complexes sans les biaiser dans l'analyse. *Ainsi, plus la situation traitée est complexe, plus le cadre méthodologique doit être simple et logique.* Pour satisfaire à cette condition, il nous apparaît essentiel:

- *de favoriser le développement d'un contenu méthodologique simple capable de traiter adéquatement la complexité du réel, sans pour cela le biaiser dans l'analyse,*
- *d'orienter le développement d'un tel cadre méthodologique dans le sens d'une approche systémique qui aborde rigoureusement le réel, sans aucune forme de jugement a priori du contenu ou du comportement de ce dernier,*
- *de favoriser l'étude des propriétés systémiques ou des caractéristiques de comportement des systèmes, de façon à pouvoir les appliquer simplement au réel, sans avoir à passer par des analyses fastidieuses et inutiles des variables d'état ou des variables de flux,*
- *de reconnaître le principe que plus le problème est complexe, plus on doit réduire la complexité de l'analyse, non pas en agissant sur le problème, mais en agissant sur l'approche elle-même du problème.*

CHAPITRE 2

LE CONTROLE ENDOGENE DE LA QUALITE D'UNE ACTION HUMAINE

Les actions humaines, qu'elles soient personnalisées (au niveau de l'individu) ou dépersonnalisées (au niveau des groupes d'individus ou de la collectivité toute entière), sont au centre des préoccupations de tout Etat. C'est l'action humaine qui crée l'histoire, entretient le présent et structure l'avenir; la nécessité d'agir, pour l'homme, est une condition essentielle à la vie consciente, un moteur à l'accroissement de la qualité du processus inférentiel. Ainsi, l'homme souhaite-t-il l'action plus logique, plus satisfaisante, tant individuellement que collectivement. Pourtant, on connaît bien peu de choses sur le mécanisme qui engendre l'action, surtout quand il s'agit de l'action dépersonnalisée, entreprise au nom d'une collectivité. Pourquoi construisons-nous des véhicules, des routes, des ports, des édifices, ou encore des systèmes abstraits de gestion et de contrôle? On a tendance à attribuer aux besoins humains la responsabilité de l'action; ainsi, on construit des habitations, on cultive les sols, on établit une infrastructure financière parce que c'est un besoin, et toute action humaine se justifierait d'elle-même parce qu'elle répond à un ou à plusieurs besoins fondamentaux ou accessoires de l'homme.

Cependant, l'action humaine existe, sans qu'elle ait à être motivée par un besoin précisable. On construit des stades olympiques, des super-ordinateurs, des super-ports et des choses "inutiles" en grand nombre que plusieurs rattachent à de faux besoins sociaux; ces actions, répondant à des nécessités accessoires engendrées par la complexification du tissu économique et social, en même temps qu'elles contribuent à l'accroître, continuent d'avoir cours et se reproduisent à un rythme accéléré. On verra d'ailleurs, plus loin, que les nécessités sociales et économiques sont engendrées par les actions humaines qui naissent de la conjoncture sans qu'elles aient à être nécessairement justifiées par leur adéquation aux besoins reconnus.

Quand on en vient à vouloir rationaliser les actions humaines impersonnelles, il importe de bien comprendre les mécanismes qui engendrent l'action. De tels efforts ont été tentés par Ozbekhan (1971), rapporté dans Sasseville *et al.* (1977), dans le cadre du développement du concept de la planification des actions humaines; ils n'expliquent cependant pas les mécanismes de genèse de l'action d'une façon qui puisse être généralisée et compatible avec l'hypothèse de Ackoff et Emery (1972):

"Un individu volontaire peut déduire (ou induire) une série d'actions de son modèle de perception d'une situation; en effet, les croyances incorporées dans son modèle peuvent l'amener à croire à des séries d'actions possibles et à celle d'entre elles qui produira un état de satisfaction. Cette dérivation d'actions peut être consciente et obtenue par la réflexion, ou inconsciente et obtenue par l'intuition..."

Nous allons proposer, dans ce chapitre, un modèle simple et général, permettant d'expliquer le mécanisme de gestation d'actions humaines impersonnalisées en mettant l'accent sur le *contrôle endogène* de la qualité, et nous proposerons un cadre méthodologique permettant de juger de la valeur relative (qualité) d'un système d'actions.

2.1 LA GENESE D'UN SYSTEME D'ACTIONS

La genèse des actions humaines est un processus systémique; c'est leur intégration naturelle en un système d'actions qui en assure la cohérence. S'il est possible de comprendre ce processus, il sera dès lors plausible de situer la valeur en soi des actions et de gérer les systèmes d'actions en favorisant leur intégration à l'environnement quand ils sont souhaités et en défavorisant les systèmes d'actions entraînant l'apparition de problèmes socio-économiques qui compromettent l'évolution harmonieuse de la société.

Les actions humaines naissent de la perception de situations dans l'environnement d'un observateur-acteur confrontées à la situation dans laquelle il perçoit se trouver: ces actions sont aussi engendrées sous l'influence de la perception de l'image du futur, c'est-à-dire de la situation observée et de la situation de l'observateur-acteur telles que modifiées par les actions susceptibles d'être entreprises. En ce sens, on dira que les actions sont entreprises pour satisfaire l'observateur-acteur. Par la suite, une fois les actions engendrées, elles s'organisent naturellement en système d'actions sous la pression de la logique et de résistances environnementales; ce système d'actions est polarisé par l'image que se fait l'observateur-acteur des situations futures.

Ce processus de genèse d'actions humaines peut être postulé de la façon suivante:

C'est la perception d'une situation dans son environnement qui amène l'observateur-acteur à entreprendre des actions lui permettant d'accéder à un certain état de satisfaction, cet état étant défini d'une part en fonction de la situation dans laquelle l'observateur-acteur perçoit se trouver et, d'autre part, en fonction de l'image du futur qu'il conçoit lui être accessible.

Ainsi, selon ce postulat, le besoin le plus fondamental de l'homme est de se satisfaire¹, et ce besoin individuel, en même temps que collectif, transcende tous les autres; en fait, tous les autres besoins couramment identifiés ne sont que l'expression de ce besoin fondamental de satisfaction circonstancielle polarisé par le désir d'accéder à un état de satisfaction intégrale. En d'autres mots, les besoins sont définis par les actions humaines, ces dernières se renouvelant continuellement au fur et à mesure que les situations changent; *ainsi les besoins humains sont dès lors en perpétuelle évolution.*

¹ Le concept de "satisfaction" comme moteur à l'agir humain est fort complexe et il serait hors contexte de l'étayer dans le présent propos. De plus, à la connaissance de l'auteur, il n'existe que peu de littérature pertinente au processus que l'on tente de décrire dans ce chapitre. Le lecteur intéressé par ce sujet pourra référer aux travaux de Parson (1951), Miller (1965), Maslow (1970), Ackoff et Emery (1972). On tentera, dans le chapitre 3 du présent rapport, de relier la satisfaction aux aspirations fondamentales de liberté et de sécurité.

Ces actions ne sont cependant pas toutes adéquates à la situation observée ou encore à la situation dans laquelle se trouve l'observateur-acteur. En effet, si ces situations sont mal perçues ou mal comprises, la valeur en soi des actions engendrées est compromise. Ainsi, par exemple, l'examen superficiel d'une situation économique par un observateur-acteur qui a perdu de vue les objectifs qui lui sont assignés ou attribués socialement, peut engendrer une série d'actions qui ne correspondent pas aux nécessités véritables du réel de départ. C'est là une source majeure des erreurs dans le choix des actions humaines.

D'autre part, même si la philosophie des actions choisies semble adéquate aux situations actuelles, il est possible et souvent même probable que la perception du futur qui influence le choix des actions actuelles soit tellement biaisée et irréaliste que le choix spécifique s'avère conduire à des problèmes socio-économiques plus graves encore; c'est là une deuxième source d'erreurs dans le choix des actions humaines. Finalement, en supposant que les actions humaines engendrées par ce processus soient valables en soi, il est fort plausible que leur organisation systémique, faite sous la pression de la logique des observateurs-acteurs, compromette les résultats escomptés; c'est la troisième source d'erreurs dans le choix des actions humaines.

Il est donc possible de juger de la qualité d'actions (ou d'une action centrale dominante) par l'analyse de la conjoncture qui en est responsable. Cette analyse n'est cependant possible qu'à la lumière du mécanisme de genèse de l'action.

2.2 LE MECANISME DE GENESE PROPOSE

Le processus de genèse d'actions humaines postulé précédemment fait intervenir le "concept flou" d'accession à un certain état de satisfaction. A ce sujet, les propos d'Ackoff et Emery (1972) sont fort éloquents:

"C'est une particularité des hommes et de quelques systèmes sociaux desquels ils font partie de pouvoir poursuivre des résultats ou des états qu'ils savent inaccessibles. Ils retirent de la satisfaction de se rapprocher d'états qu'ils ne peuvent atteindre. L'approche s'appelle le progrès, et l'état final s'appelle idéal... c'est-à-dire que la poursuite continue de fins plus désirables est une fin en soi, et, atteindre des fins spécifiques peut être conçu comme un moyen pour y parvenir."

Le mécanisme de genèse proposé s'appuie sur la nécessité d'agir dans un certain cadre pour atteindre des fins spécifiques (buts) permettant de poursuivre des objectifs subordonnés aux idéaux collectifs et individuels (champ des finalités), l'atteinte de ces buts étant nécessaire et suffisante pour satisfaire l'homme; le contenu des objectifs à poursuivre dépend de la situation de l'observateur-acteur, de la situation observée dans son environnement et de l'image de son futur accessible. Ainsi, pour comprendre le mécanisme de genèse d'une action humaine, il suffit de comprendre comment se structure le champ des buts à atteindre pour l'observateur-acteur. Ce processus est décrit dans les pages qui suivent.

La hiérarchie dans le processus idéalisé

Aux fins de décrire le processus idéalisé via lequel s'engendre l'intention d'agir, les *actions humaines* seront définies comme les moyens qu'il est indispensable de mettre en oeuvre pour atteindre les buts qu'un observateur-acteur s'assigne dans la *poursuite des objectifs* à laquelle il participe. L'atteinte d'un ou de plusieurs buts dans la poursuite de cet objectif constitue un *progrès* vers la *finalité*; ce progrès tangible (la distance franchie dans la poursuite de l'objectif) *procure un état de satisfaction*, et, par conséquent, est recherché par l'observateur-acteur. Les buts qui conditionnent les moyens mis en oeuvre pour les atteindre sont à leur tour subordonnés aux objectifs que l'observateur-acteur s'assigne; ces objectifs variables chronologiquement dans leur contenu, au fil du développement de nouvelles situations dans lesquelles ils prennent source, sont, de leur côté, subordonnés au champ de la finalité; ce dernier

réfère au contexte normatif global qui inspire le développement des grandes politiques de l'Etat: il s'agit de l'ensemble des idéaux collectifs s'inscrivant au plan du développement civilisationnel. Ce processus est décrit à la figure 2.1.

L'interaction avec le réel

Le processus de genèse perçu sous sa version hiérarchisée (finalité→ buts→ moyens) est idéalisé par rapport au mécanisme tel qu'il prend forme dans la réalité. Ainsi, dans la réalité, l'action humaine se réalise intuitivement par la confrontation du réel observé avec la situation dans laquelle se perçoit l'observateur-acteur; cette situation de l'observateur-acteur influence évidemment le choix de l'environnement observé, tout comme elle influence l'image du futur qu'il se représente. Que l'action soit personnalisée (action faite par un individu dans le cours de sa vie personnelle) ou impersonnalisée (action faite par un ou plusieurs individus lorsqu'il assume un rôle social, l'action étant entreprise de façon impersonnelle et d'intérêt public), elle est entreprise *pour répondre à ce besoin fondamental d'accéder à un état de satisfaction lui-même défini circonstanciellement.*

Bien qu'il eut été intéressant d'analyser le processus de gestation de l'action personnalisée, puisque ce dernier influence fortement le type d'action entreprise par une institution au nom de la collectivité, on se limitera, pour les besoins de ces travaux, à la description sommaire de la création d'actions impersonnelles conformes au mécanisme de genèse postulé antérieurement. Le processus peut être décomposé en 7 phases, chacune présentant des caractères d'unicité:

1. Un organisme mandaté (mandat reçu via un mécanisme politique tel un ministère ou une agence publique ou auto-établie par l'activité intrinsèque d'un organisme légitime telle la Société Interport¹ ou SOQUEM²) se manifeste dans la société

¹ Société Interport de Québec: Société dont le mandat est d'élaborer des plans et programmes ainsi que d'exécuter les travaux requis pour susciter le développement industriel de la région de Québec par le biais de son infrastructure portuaire.

² SOQUEM: Société québécoise d'exploration minière.

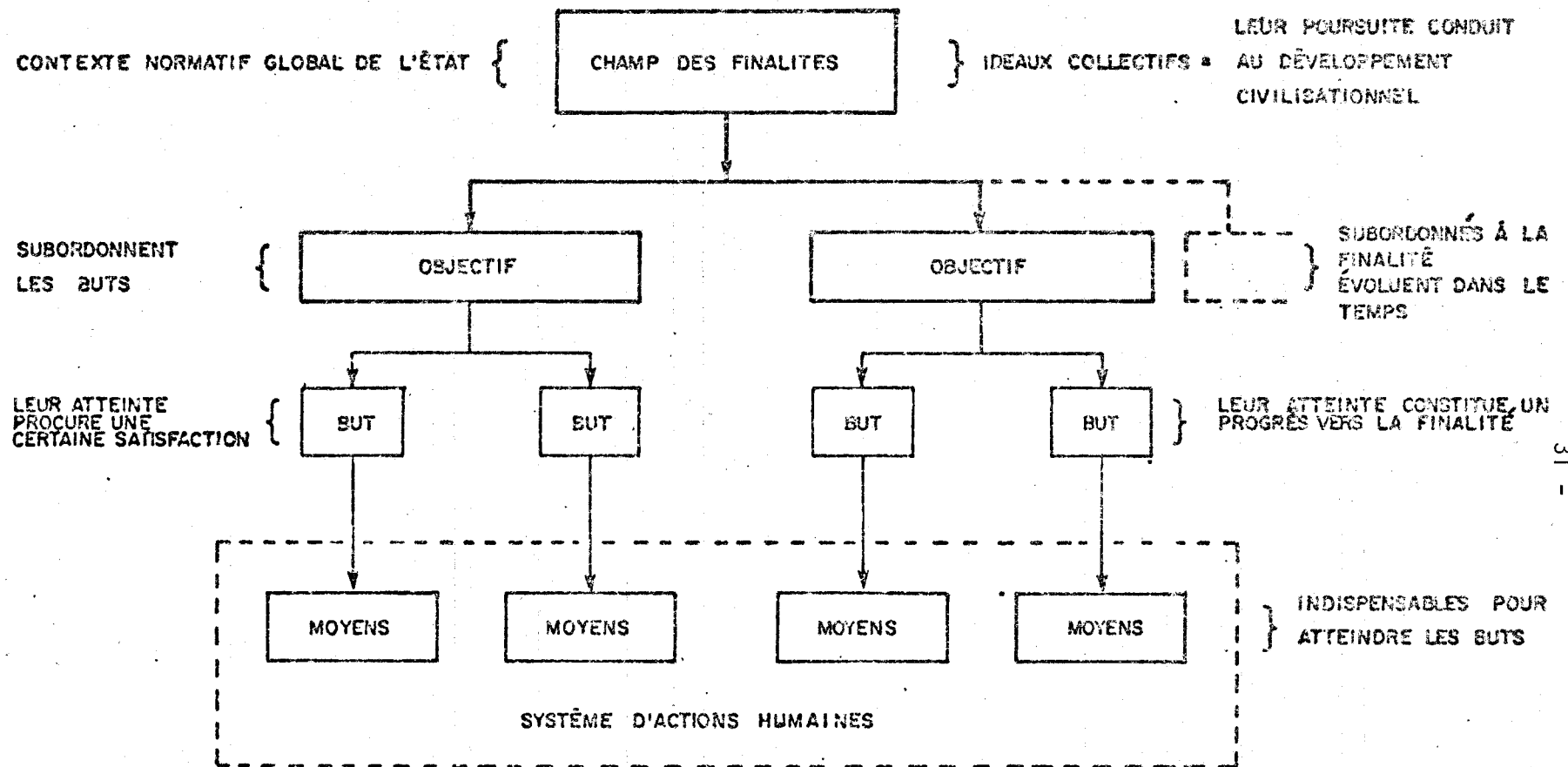


Figure 2.1 . Hiérarchisation du processus idéalisé de gestation d'actions humaines .

par des activités légitimes et légales assujetties à des objectifs clairement identifiables: *existence propre de l'organisme, à la fois comme observateur du réel (son environnement) et comme acteur capable d'influencer le réel en tout ou en partie.*

2. Sous l'éclairage de son mandat (ensemble de la mission poursuivie) qu'il assume (et qu'il modifie selon la conjoncture), l'observateur-acteur se penche sur un "certain réel" et tente d'en "dédire" certains faits aptes à "induire" une situation: *c'est la phase de la perception préliminaire d'une situation dans son environnement.*
3. Cet effort d'intellectualisation du réel observé (perception d'une situation dans son environnement) amène l'observateur-acteur à percevoir son mandat sous un éclairage nouveau; il s'agit d'un effet de rétroaction entraîné par la modification de la structure du réel perçu: *c'est la phase de la perception de la situation dans laquelle se trouve l'observateur-acteur; à cette étape, on peut assister à une réinterprétation du mandat ou encore à une amélioration de l'image du futur que se fait l'observateur-acteur, image déterminante dans le choix des actions à entreprendre.*
4. Puis, après avoir évalué par la confrontation de sa situation avec la situation observée, si l'effort d'intellectualisation du réel observé va dans le sens de l'accroissement de son état de satisfaction, l'observateur-acteur se penche de nouveau sur un certain réel qu'il modifie souvent dans son étendue pour tenter d'en dégager une situation mieux articulée et plus satisfaisante, c'est-à-dire plus conforme aux critères qui lui sont imposés dans la poursuite de ses objectifs: *c'est la phase de perception détaillée d'une situation dans son environnement.*
5. L'observateur-acteur conscient que son désir de satisfaction s'assouvirait, au fur et à mesure qu'il atteindra les buts qui lui ont été assignés (ou qu'il s'est assigné lui-même), entreprend d'inventorier ou d'inventer les actions qui sont susceptibles de lui permettre d'atteindre ses buts: *c'est la phase création d'un espace d'intention d'agir. Le contenu de cet espace d'intentions est évidemment influencé par l'image du futur de l'observateur-acteur et du rôle qu'il voudra y jouer.*
6. Par la suite, l'observateur-acteur entreprend de choisir les actions les plus satisfaisantes, en tenant compte à la fois de sa situation actuelle et de la situation qu'il perçoit au travers de l'image qu'il se fait du futur en général: *c'est la phase création d'un espace d'actions retenues; il s'agit là du résultat de l'interaction du système "situation observée-*

situation de l'observateur" avec son environnement en général. Seules les actions "valables en soi" passeront de l'intention d'agir à l'action retenue.

7. Ces actions retenues deviennent des actions qu'il est nécessaire d'entreprendre pour satisfaire l'observateur-acteur. Elles peuvent être à caractère conceptuel, c'est-à-dire qu'elles s'intégreront éventuellement à un champ des activités stratégiques où elles peuvent avoir une incidence matérielle à court terme et nécessiter un cadre déterminé permettant leur opérationnalisation. Ainsi, pour se satisfaire, l'observateur-acteur devient en quelque sorte le promoteur des actions stratégiques ou tactiques qu'il a retenues: *c'est la phase de la promotion des actions retenues, de leur profilage en fonction des résistances de l'environnement dans lequel s'implantera éventuellement l'action. Elle se termine au moment où la conjoncture (l'évolution des situations) s'y prête, c'est-à-dire au moment où l'observateur-acteur est parvenu à concrétiser les actions retenues ou les nouvelles actions inventées au cours de cette phase, ou encore quand sa situation ou la situation observée a évolué d'une façon telle que les actions retenues ne concourent plus à l'atteinte d'un certain état de satisfaction.*

Avant de formuler les hypothèses permettant de situer les mécanismes de contrôle endogènes de la qualité d'un système d'actions, il semble opportun de décrire brièvement une technique d'interprétation des situations et de donner quelques notions d'accès au concept "système d'actions" auquel on fait si souvent référence depuis le début de l'exposé.

2.3 LA PERCEPTION DE SITUATIONS

La perception adéquate de situations, bien qu'inutile et non recherchée dans les gestes posés quotidiennement par les individus, s'avère fondamentale à l'action collective, particulièrement à celle qui engage des capitaux humains et financiers considérables, surstructurant ainsi des valeurs dont l'exploitation est en passe de définir les limites au développement humain. Ce processus de perception d'une situation, profondément incorporé à toute démarche consciente, et avec lequel, au premier abord,

L'individu semble être familier, est au contraire fort mal intellectualisé. La perception incomplète de situations est source d'actions spontanées et intuitives conduisant souvent à la fomentation de problèmes socio-économiques, politiques et environnementaux, beaucoup plus vastes et complexes, parfois insolubles à court et à moyen terme, mais nécessitant toujours un accroissement de l'étendue ou de la masse de l'appareil technocratique.

Les faits porteurs de situations

On considérera comme un *fait* un ensemble d'événements bien définis dans le temps et dans l'espace qui se cristallisent dans un *tout*, quantifiable ou qualifiable, susceptible d'être d'intérêt public, qu'il s'agisse du public en général ou d'un public spécialisé (organismes technocratiques, institutions universitaires, institutions financières, groupes de pression, etc...). On distinguera deux types d'événements constituant un fait: *les événements d'observation*, c'est-à-dire les moyens techniques et intellectuels mis en oeuvre pour *établir* un fait, et *les événements structurants*, c'est-à-dire l'ensemble des événements de nature physique, chimique et biologique, ou encore, selon le niveau hiérarchique de l'observation, les événements de nature sociale, économique et politique qui *structurent* le fait.

En général, on référera au *fait* sans avoir nécessairement à référer aux événements qui l'ont constitué. Ainsi, par exemple, la présence de mercure en concentration supérieure à la norme de consommation dans une majorité de brochets et de dorés capturés sur le territoire du Nord-Ouest québécois est un fait, tandis que les *événements d'observation* qui l'ont constitué (expéditions d'échantillonnage, conservation, transport et analyse chimique des spécimens, interprétation et publication des résultats obtenus) ne servent plus qu'à étayer ce fait, et ceci uniquement dans les milieux spécialisés. Il est intéressant de remarquer, en passant, que plus les événements qui ont établi un fait sont nombreux, ou, encore, plus on s'éloigne

dans le temps et dans l'espace des événements qui ont établi le fait, moins ces événements ont de sens lorsque considérés individuellement.

La signification des faits

Un fait, en soi, n'est pas transposable dans le temps ou dans l'espace; c'est sa *signification perçue* qui l'est. *La perception de la signification d'un fait dépend essentiellement de l'observateur et de ses moyens d'observation.* Ainsi, par exemple, le fait que plusieurs espèces de poissons du Nord-Ouest québécois présentent des concentrations de mercure supérieures à la norme pour la consommation a une signification différente selon que l'observateur soit un autochtone vivant surtout de chasse et de pêche, un banquier faisant des transactions dans le secteur du bâtiment, un fonctionnaire des Services de Protection de l'Environnement, un ministre ou un simple citoyen.

La signification perçue d'un fait est assujettie à son évaluation par l'observateur, évaluation réalisée au travers de la perception de la signification des faits s'étant déroulés dans son environnement. Ainsi, la perception d'un fait qui ne contribue pas à satisfaire les observateurs au plan émotif et intellectuel est toujours porteuse potentielle de situations se structurant autour de l'ensemble des significations perçues du ou des faits observés; ce processus est schématisé à la figure 2.2.

On distinguera deux types de significations perçues à partir de faits observés: l'existence objective d'événements structurants, c'est-à-dire la reconnaissance de l'existence de l'ensemble des phénomènes ayant présidé à sa structuration et l'interprétation faite par l'observateur des répercussions sur son mode de vie (au sens large) de la prise de conscience individuelle et collective de l'existence d'un tel fait. En pratique, pour tout observateur, ces deux types de significations se confondent à des degrés divers selon les connaissances qui lui sont accessibles et son expérience personnelle.

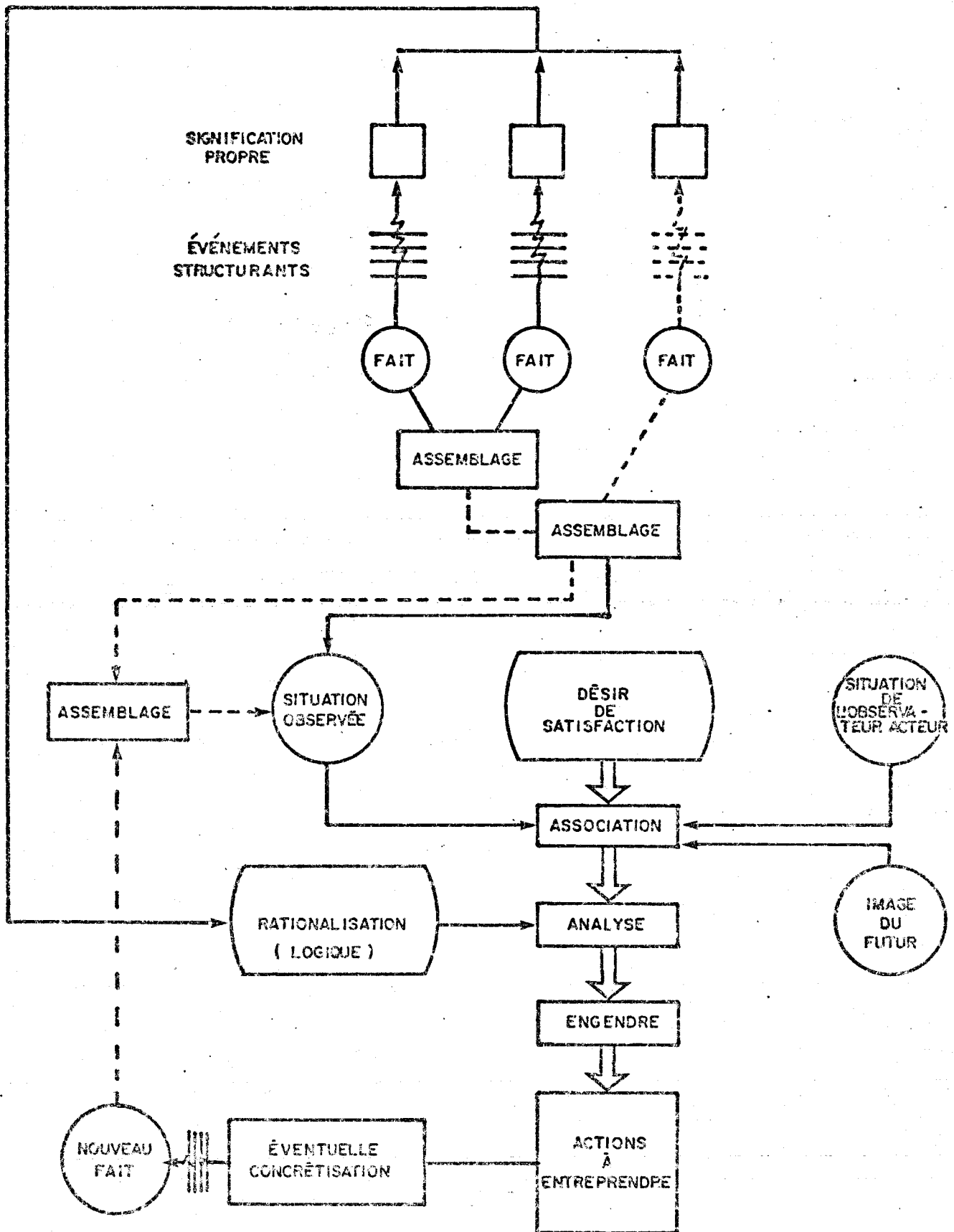


Figure 2.2. Schéma illustrant l'évolution de la boucle fait -> situation -> action.

La structuration d'une situation

On considérera comme une *situation* un *assemblage conscient* ou *inconscient de faits et d'idées* permettant de dégager une signification satisfaisant un cadre de rationalité accepté. Le processus de perception d'une situation est semblable à celui qui permet de dégager la signification d'un fait, à cette différence près: la signification d'un fait est propre à l'observateur, tandis que la perception d'une situation doit déboucher sur une signification acceptable publiquement; ainsi, une situation est perçue au travers d'une démarche rigoureuse et rationnelle, d'une rigueur et rationalité conformes à l'ordre des valeurs morales acceptées ou présentes dans une nation.

L'assemblage des faits

Les faits peuvent être assemblés de deux façon différentes: d'une part, on peut identifier des faits selon leurs liens de parenté apparents et rechercher si, par leur assemblage, on peut en dégager une situation dont la signification est d'intérêt public, puis, après l'amorce de la structuration de la situation, rechercher d'autres faits permettant d'épurer l'image perçue de la situation; d'autre part, on peut structurer "a priori" une situation et rechercher les faits qui s'inscrivent dans un cadre logique permettant de déduire que la situation existe et en dégager une signification d'intérêt public.

On constate aisément, à ce stade de la réflexion, qu'il est possible de structurer une infinité de situations, chacune présentant un intérêt différent selon son éventuelle signification. Ainsi, l'établissement rationnel de nouveaux faits ou la recherche logique de faits établis est conditionné par l'intérêt présenté par la signification de la situation. Dans cet esprit, la recherche et l'établissement naturel des faits doivent être subordonnés à une volonté de synthèse interprétative; on considérera donc les seuls faits nécessaires et suffisants pour donner l'image d'une situation éventuelle qu'il est nécessaire de percevoir.

Tel est le cas, par exemple, d'une situation éventuelle d'agression toxique (Sasseville, 1977; Bobée et Sasseville, 1977; Sous-Comité de Stratégie sur les Substances Toxiques, 1977) qu'il était nécessaire de percevoir dans la recherche d'une solution aux problèmes soulevés par la présence de substances toxiques dans l'environnement. Il était donc essentiel de comprendre comment l'agression toxique se structure en tant que situation pour entreprendre la recherche et l'établissement de faits témoignant de cette situation.

L'interprétation d'une situation

C'est le besoin d'interpréter une situation qui subordonne l'assemblage rationnel des faits. Au fur et à mesure qu'une situation se structure par l'assemblage de faits, son interprétation se dégage de la signification des faits eux-mêmes; les faits ont une signification qui leur est propre et qui ne dépend pas uniquement de la situation particulière qui est en cours de structuration. Ainsi, par exemple, le fait que les autochtones du Nord-Ouest québécois se nourrissent de certaines espèces de poissons, et le fait que quelques-unes d'entre elles ont des teneurs en mercure supérieures à la norme pour la consommation, ont une signification propre, indépendante l'une de l'autre, qui ne doit pas être négligée quand on assemble les deux faits pour structurer une situation que l'on souhaite interpréter. En effet, les *événements structurants* sont porteurs de la signification des faits, qui, à son tour, permettra d'interpréter la situation. *En ce sens, on dira que plus la signification propre des faits est respectée, plus l'interprétation (signification) de la situation sera satisfaisante et acceptable publiquement.*

L'évolution d'une situation

La signification ou l'interprétation d'une situation dépend essentiellement du nombre et de la nature des faits assemblés. Ainsi, chaque

fois que l'on considère un nouveau fait ayant une signification propre différente de ceux déjà observés, l'interprétation de la situation se modifie; on dira alors que *l'interprétation de la situation évolue*. Si, toutefois, un nouveau fait est établi, porteur d'une signification propre non encore considérée, et qu'il est assemblé avec un ensemble de faits faisant déjà l'objet d'une interprétation, il est possible, sinon probable, que l'interprétation de la situation soit modifiée; on dira alors que *la situation évolue*.

2.4 LES SYSTEMES D'ACTIONS

Les actions humaines collectives ou entreprises d'une façon dépersonnalisée sont certes nombreuses et diversifiées. Chacune de ces actions, en se concrétisant, devient un fait social, ou encore un événement structurant un fait quelconque (figure 2.2) entraînant ainsi un renouvellement permanent de la conjoncture. L'intervention politico-technocratique, elle-même une action humaine, est précisément réalisée dans le but de modifier la conjoncture d'une façon telle qu'elle puisse entraîner la réalisation d'autres actions humaines plus aptes à contribuer à l'amélioration des conditions de vie.

Dans le passé, et encore maintenant, l'intervention gouvernementale centrée sur des événements structurants (sous-sous-situation) ou au mieux sur des faits (sous-situation) ne pouvait évidemment pas déboucher sur l'établissement d'un cadre de rationalisation intégrant les *aspects multiples des situations* que l'on voulait modifier pour améliorer les conditions de vie (Sasseville et Leclerc, 1976). C'est dans cette optique qu'ont été inaugurées les méthodologies d'évaluation des répercussions environnementales (Sasseville *et al.*, 1977) et c'est à l'avis des auteurs ce qui constitue leur faiblesse majeure. Pour pallier les difficultés introduites dans l'élaboration d'un cadre global permettant l'évaluation de la qualité des actions humaines, difficultés qui affaiblissent d'autant la pertinence des méthodologies établies à cette fin, on a introduit dans ces propos le concept du "système d'actions humaines".

Un concept nécessaire: le système d'actions

Certaines perceptions systémiques de l'agir humain ont été élaborées antérieurement telles, par exemple, celles introduites par Parson (1951):

"Un système d'actions concret est une structure intégrée des éléments d'une action en relation avec une situation. Ceci signifie essentiellement l'intégration d'éléments motivationnels, culturels ou symboliques en une structure systémique ordonnée... L'analyse des caractères généraux de l'action... débouche sur certaines spécifications capables de nous renseigner sur les éléments stratégiques de cette structure ordonnée."

Cette perception de l'action humaine en système d'actions diffère cependant de la perception que l'on juge nécessaire d'introduire ici: en effet, le système d'actions de Parson se rapproche davantage du concept du système de genèse d'actions humaines élaboré dans ce chapitre. Plus récemment, Ackoff et Emery (1972), dans leurs très importants travaux sur les systèmes à finalité (ou purposeful systems), ont défini un "train d'actions" (courses of actions) comme un ensemble d'actions décrivant la morphologie d'un acte; ainsi, disent-ils, conduire une automobile peut être assimilé à un "train d'action". Ce dernier concept présente des caractères d'intégralité permettant de hiérarchiser les actions humaines en vue de les traiter en fonction de leur dynamique propre quand il est nécessaire de les observer dans la réalité, sans évidemment en réduire les dimensions importantes: en ce sens, il se rapproche davantage du concept recherché aux fins de l'élaboration d'un cadre de rationalisation de l'agir humain collectif.

On ne saurait passer sous silence les importants travaux de Crozier et Friedberg (1977) qui ont introduit dans le débat politique sur l'agir collectif, une énorme fresque de la sociologie des organisations. La longue réflexion de ces auteurs a conduit naturellement au développement d'un mode de raisonnement visant la représentation conceptuelle de l'action organisée des hommes. Ce mode de raisonnement sur l'action collective a été traduit, à la

faveur de résultats concrets de recherche, par l'analyse des conditions qui la rendent possible et des contraintes qu'elle impose. Il s'agit, avant tout, d'"une réflexion sur les rapports de l'acteur et du système:... l'acteur n'existe pas en dehors du système qui définit la liberté qui est la sienne et la rationalité qu'il peut utiliser dans son action" et, inversement, "le système n'existe que par l'acteur qui seul peut le porter et lui donner vie".¹ Ils ont introduit, dans leur démarche logique qui apparaît fort laborieuse, le concept du système d'actions concret qu'ils définissent comme

"un ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeux relativement stables et qui maintient sa structure, c'est-à-dire la stabilité de ses jeux et les rapports entre ceux-ci, par des mécanismes de régulation que constituent d'autres jeux".

Cette perception du système d'actions, bien qu'elle apparaisse à l'auteur un substrat riche pour élaborer une analyse de l'agir collectif, s'applique mal à l'individu ou à l'organisme perçu en soi comme un acteur au sein de son environnement. Il apparaît clairement nécessaire d'introduire une définition d'un système d'actions centrée sur l'acteur, ou plus précisément sur "l'observateur-acteur"; cette définition devrait, idéalement, être compatible avec la notion de l'environnement du système d'actions qui, pour les fins du présent propos, sera assimilée à la notion de système d'actions introduit par Crozier et Friedberg (1977).

La définition d'un système d'actions

Le système d'actions sera défini comme étant l'ensemble des actions humaines qu'il est nécessaire et suffisant d'entreprendre dans le but de réaliser une action spécifique; cette action spécifique devient l'action centrale

¹ Crozier et Friedberg, 1977.

qui subordonne l'ensemble des autres actions permettant d'en dégager une structure hiérarchisée et cohérente. Considérons, à titre d'exemple, la construction d'un port maritime comme une action centrale. Le système d'actions correspondant à cette action centrale est constitué de l'ensemble des actions qu'il faut réaliser dans le but de concrétiser l'action centrale: ces actions correspondront à la création des infrastructures d'aménagement, à la préparation du chenal de navigation, à l'établissement des voies de communication, à l'élaboration et l'opérationnalisation des stratégies d'utilisation des facilités portuaires, etc. Cet exemple démontre clairement que le nombre d'actions constituant le système est considérable, que les limites du système sont floues, tant dans le temps que dans l'espace, et, enfin, que le niveau hiérarchique qu'occupent les actions dans le système n'est pas nécessairement facile à identifier.

La nature du système d'actions

Selon la définition retenue, les actions humaines organisées en système sont des actions qui ne sont pas encore réalisées mais qu'il est nécessaire d'entreprendre¹ pour que se réalise une action centrale. Ceci signifie qu'à chaque fois qu'une action se concrétise, elle quitte le système d'actions pour s'introduire dans son environnement; on référera donc à des *"actions à réaliser"* quand on parlera de système d'action, et à des *"actions déjà réalisées"* quand on parlera de faits ou d'événements structurant les faits. Ainsi, les faits et les situations (assemblage de faits) entretiennent des relations avec les actions à réaliser (système d'actions) qui peuvent être déterminantes pour ces dernières; chaque fois que s'établit un fait en relation avec le système d'actions, il s'établit nécessairement de nouvelles relations entre le système d'actions et son environnement. En considérant la réalisation d'une action, telle la réalisation d'études préliminaires dans l'ensemble des actions à entreprendre pour la création d'un port maritime, le système d'actions centrées sur la création du port maritime établira de nouvelles relations avec son environnement; ainsi, par exemple, si les études préliminaires montrent que les premiers estimés

¹ On aurait pu dire: ...mais qui serait nécessairement entreprise pour que l'action centrale puisse se réaliser.

des coûts associés au système d'actions étaient erronés, le système d'actions devra probablement se redéfinir entièrement par rapport à ce nouveau fait.

Le processus de gestation du système d'actions

Comme tous les systèmes, les systèmes d'actions présentent plusieurs caractéristiques identifiables "a priori" et obéissent à certaines règles de comportement dans leur évolution. Ainsi, les systèmes d'actions sont cohérents en ce sens que chaque action est polarisée sur l'action centrale, tout en entretenant des relations dynamiques avec les autres éléments du système; on dira que chaque action est nécessaire à la réalisation de l'action centrale. Pour ces raisons, si une action est compromise dans sa réalisation, l'action centrale perd de son identité et risque à son tour d'être compromise, du moins sous son identité première.

Une caractéristique importante des systèmes d'actions, dans le processus de gestation, est qu'une fois identifiée, une action à réaliser entraîne nécessairement la réalisation d'autres actions, elle-mêmes entraînant à leur tour d'autres actions et ainsi de suite. Ainsi, quand on parle de l'aménagement d'un port maritime, on parle nécessairement de l'augmentation du trafic portuaire, de l'occupation d'espace environnant pour les infrastructures, de la construction de routes d'accès, de la spéculation foncière, du déplacement d'une certaine catégorie d'individus ayant des racines aux environs du port, etc. Plus le niveau hiérarchique de l'action centrale est élevé, pour un type donné d'actions, plus le nombre d'actions à réaliser sera élevé, plus la réalisation de l'action centrale s'avérera complexe et plus les perturbations introduites dans son environnement seront importantes.

La gestation d'un système d'actions

On peut décrire ainsi la gestation et l'évolution d'un système d'actions:

- | | |
|---|--|
| NAISSANCE DU
SYSTEME D'ACTIONS:
L'ACTION CENTRALE | 1. L'observateur-acteur, après avoir interprété la conjoncture (situation observée dans le réel, sous l'éclairage de l'interprétation de sa propre situation polarisée vers une image qu'il se fait d'un réel futur amélioré), propose une action adéquate à son interprétation (ex.: système de régulation de débit sur un bassin sujet aux crues). |
| CROISSANCE DU
SYSTEME D'ACTIONS:
LES ACTIONS NECES-
SAIRES ET SUFFI-
SANTES | 2. Cette action, afin de se réaliser, pour satisfaire l'observateur-acteur, nécessitera la réalisation d'autres actions; l'ensemble des actions nécessaires et suffisantes pour que se réalise l'action centrale se situent systématiquement les unes par rapport aux autres; on assiste ainsi à la structuration d'un système d'actions: c'est le processus de croissance. |
| MATURATION DU
SYSTEME D'ACTIONS:
AMELIORATION DE LA
QUALITE DES ACTIONS | 3. Au fur et à mesure que la conjoncture sociale, économique et politique évolue, d'autres actions s'imposent et certaines qui avaient été imaginées au stade de croissance deviennent inutiles et périmées, tandis que d'autres se sont réalisées par le biais de la concrétisation d'un autre système d'actions; comme ces actions sont en promotion, c'est-à-dire confrontées avec l'environnement du système d'actions de façon à évaluer si elles lui sont adéquates (en mesure de s'y implanter), un contrôle de qualité endogène vient s'assurer de leur pertinence: les actions de mauvaise qualité seront remplacées par d'autres de meilleure qualité. |
| AMELIORATION DU
SYSTEME D'ACTIONS:
TRANSFORMATION
PROGRESSIVE DES
ACTIONS EN EVENE-
MENTS STRUCTURANT
LES FAITS | 4. La finalité du système d'actions étant sa propre transmutation (ou, ce qui est la même chose, la création d'une nouvelle situation plus favorable à l'épanouissement des grandes fonctions sociales devant contribuer à l'amélioration du bien-être), les actions (sous-actions) le constituant se réaliseront, et ce, d'autant plus facilement qu'elles seront de bonne qualité; ainsi, peu à peu, les actions du système d'actions deviennent des faits et le système d'actions s'anéantit progressivement. |

2.5 LES CONTROLES ENDOGENES DE LA QUALITE D'UN SYSTEME D'ACTIONS

On dira en général que la qualité des actions structurant un système d'actions (ou que la qualité d'un système d'actions) est d'autant plus élevée qu'elles correspondent bien à la conjoncture les ayant engendrées et qu'elles perturbent l'environnement dans lequel elles s'inscrivent éventuellement dans un sens qui améliore la condition humaine.¹ Pour se transmuter, un système d'actions doit franchir une barrière de potentiel qui correspond, en quelque sorte, aux résistances endogènes (en provenance du système d'actions lui-même) ou exogènes (en provenance de l'environnement du système d'actions). Il est donc avantageux que le choix d'une action centrale soit pertinent à la conjoncture socio-économique et politique, et que les actions retenues pour structurer le système d'actions ne contribuent pas à accroître les résistances (ou la barrière de potentiel) à sa transmutation. Ces deux éléments constituent les points d'action des mécanismes de contrôle endogène de la qualité des actions humaines:

- *la rationalisation permettant le choix de l'action centrale la plus pertinente aux situations observées dans la réalité actuelle et en devenir,*
- *la planification permettant le choix des actions structurant le système d'actions le plus adéquat pour la réalisation de l'action centrale; ainsi, le système d'actions s'inscrira dans la réalité de façon à faire évoluer les situations dans le sens souhaité, à la fois par l'observateur-acteur et par la population en général.*

La rationalisation: un mécanisme visant à accroître la pertinence du choix d'une action centrale

Conformément au postulat déjà énoncé, l'interprétation d'une situation débouche naturellement sur des actions, entreprises pour satisfaire l'observateur, d'une part en fonction de la situation dans laquelle il perçoit se trouver, et, d'autre part, selon l'image qu'il se fait d'une situation

¹ La condition humaine est un concept qui réfère à l'"état" du système "Homme-Milieu". Il intègre les conditions sociales, économiques et politiques qui prévalaient dans l'organisation humaine au comportement et à la nature de l'environnement matériel (vivant et inerte) de l'homme.

future. Ainsi, plus l'interprétation ou la perception de la situation observée est conforme au réel, actuel et en devenir, et plus l'observateur assume son rôle, plus seront adéquates les actions qu'il doit entreprendre.

La figure 2.2 illustre schématiquement le processus de gestation d'une action centrale à entreprendre suite aux efforts de perception d'une situation spécifique à un assemblage de faits particuliers. Plusieurs phases du processus sont primordiales à la gestation d'une action adéquate permettant aux situations d'évoluer dans le sens souhaité par l'observateur:

- *l'assemblage des faits nécessaires et suffisant à structurer la situation*; l'absence d'un fait nécessaire ou la considération d'une surabondance de faits diminuera la qualité de la perception en jetant insuffisamment ou trop de lumière à l'observateur,
- *la considération adéquate de la signification propre*; l'interprétation d'une situation dépend essentiellement de la signification propre des faits observés: l'observation d'un trop grand nombre de faits diminue l'aptitude à déceler leur signification propre et à les intégrer au sein de l'interprétation,
- *la perception de la situation dans laquelle se trouve l'observateur*; il est courant que l'observateur n'assume pas son rôle ou qu'il perçoive mal, dans son quotidien, la situation dans laquelle il se trouve, parce qu'elle est hors de portée de ses mécanismes de perception. Il en résulte une dichotomie entre le schéma rationnel du rôle assumé (perçu) et du rôle véritable de l'observateur (situation réelle dans laquelle il se trouve) débouchant sur des actions peu conformes à un schéma rationnel acceptable publiquement ("*stabilité*" de l'observateur et "*cadre*" adéquat des situations observées).

La première étape d'une démarche de rationalisation des actions entreprises viserait donc à assurer:

- *que les faits observés soient nécessaires et suffisants pour structurer adéquatement une situation,*

- *que la situation propre des faits soit établie adéquatement, puis intégrée aux efforts de perception d'une situation,*
- *et que l'observateur perçoive adéquatement sa situation dans l'interprétation de la situation qu'il observe, et qu'il confronte au schéma du rôle qu'il assume.*

Quand la situation perçue n'est pas conforme à celle que voudrait percevoir l'observateur, il entreprend des actions lui permettant d'agir sur la situation de façon à la faire évoluer dans le sens qu'il souhaite. Trois problèmes peuvent surgir à ce niveau:

- l'action centrale ne fait pas évoluer la situation dans le sens souhaité par les citoyens,
- l'action centrale à entreprendre ne fait pas évoluer la situation dans le sens souhaité par l'observateur,
- la situation évolue dans le sens souhaité par l'observateur, mais pas dans le sens souhaité ou pressenti par d'autres observateurs, situés soit sur un même niveau hiérarchique, mais observant d'autres situations, soit à un niveau hiérarchique plus élevé et observant plusieurs situations à la fois.

Ainsi, la deuxième étape de la démarche de la rationalisation devrait comporter:

- *une évaluation des répercussions de l'action centrale considérée sur la situation observée,*
- *et une évaluation des répercussions de l'évolution de la situation sur d'autres situations apparentées.*

En pratique, certaines actions peuvent être entreprises et entraîner une évolution de la situation, satisfaisant l'ensemble des observateurs; cependant, la nouvelle structure engendrée peut s'avérer à moyen terme

- plus problématique que la situation d'origine,

- ou plus problématique que d'autres situations éventuelles qui ont été analysées, mais qui n'ont pas été retenues dans la sélection des actions à entreprendre.

Pour pallier à ces difficultés, une troisième étape s'impose dans la démarche de rationalisation:

- *invention d'actions nouvelles et évaluation de leurs répercussions sur la situation observée, de façon à engendrer des situations nouvelles ayant peu d'effets non souhaités sur les situations apparentées,*
- *scénarisation de l'évolution naturelle d'une situation sans l'impact d'actions à entreprendre,*
- *scénarisation de l'évolution (naturelle) de la situation engendrée par les actions envisagées et évaluation de ses répercussions sur d'autres situations apparentées,*
- *et, finalement, choix d'une action centrale de façon à optimiser son effet sur la situation observée (action engendrée stratégiquement).*

La planification: un mécanisme de contrôle visant à structurer un système d'actions adéquat

Une fois une action centrale de bonne qualité identifiée comme nécessaire à réaliser, on assiste généralement à la structuration d'un système d'actions; ainsi, "l'observateur-acteur" doit-il s'interroger sur l'ensemble des actions qu'il doit mettre en oeuvre pour réaliser cette action centrale. Il s'agit d'un effort de planification qui utilise des techniques dont on peut trouver la description (Friend et Jessop, 1969; Ackoff, 1970; Chadwick, 1971; Ozbekhan, 1971; Jantsch, 1972; Faludi, 1973 a et b) ou une analyse critique (Jantsch, 1972, 1973; Bella, 1974) dans des travaux récents. Les

techniques, lorsque bien utilisées dans le processus de gestation des systèmes d'actions, assurent leur cohérence interne en débouchant sur l'identification d'actions optimales. En effet, elles peuvent tenir compte, comme le montre par exemple l'arbre de pertinence de la figure 2.3, de très nombreux facteurs exogènes au système d'actions: politiques nationales, régionales et locales, des groupes ou systèmes actifs, des groupes d'intérêt, des techniques d'identification d'objectifs, etc.

Dans la réalité, l'usage de ces techniques varie beaucoup selon l'action centrale considérée et selon la situation de l'observateur-acteur; de façon générale, les efforts investis dans la structuration du système d'actions accroissent sa qualité, ces efforts devant être d'autant plus intenses que les contrôles exogènes (résistances exogènes à la transmutation du système d'actions) seront importants.

ENVIRONNEMENT

POLITIQUE

NATIONALE

REGIONALE

LOCALE

GROUPE ACTIF

CLIENT

GOUVERNEMENT

LE MARCHÉ

GROUPE D'INTERESSES

CLIENT

POLITIQUE

LOCAL

RESIDENTS

PARENTS

TRAVAILLEURS

EMPLOYEURS →

OBJECTIFS

FORMULATION

INTERACTIONS

CRITERES

EVALUATION DES ALTERNATIVES →

FABRICATION DU PLAN

STRATEGIE DU PLAN

RESSOURCES ACCESSIBLES

HORIZONS

INCERTITUDES

METATECHNIQUE

CHOIX →

ANALYSE

FORMULATION DU PROBLEME

DESCRIPTION DU SYSTEME D'ACTIONS

PREDICTION DES CHANGEMENTS →

SYNTHESE

MODELE SYSTEMIQUE

DONNEES POUR MODELES

SCHEMA HEURISTIQUE →

50 -

SUPPORT AU PLAN

MODELES

POPULATION

ECONOMIQUE

RESEAU →

TECHNIQUES

SYNTHESE DES MODELES

TECHNIQUES DE DESIGN

ARBRE DE PERTINENCE

METHODES MORPHOLOGIQUES →

OUTILS

DONNEES

ALGORITHMES

PROGRAMME INFORMATISE

GRAPHIQUE →

Figure 2.3. Schéma très préliminaire d'un arbre de pertinence utilisé dans le processus de planification (adapté de Chadwick, 1971).

CHAPITRE 3

CADRE METHODOLOGIQUE POUR UN CONTROLE DE LA QUALITE DES ACTIONS HUMAINES

Le contrôle de la qualité s'opérant du sein du processus de gestation des actions humaines vise d'abord et avant tout à assurer que les actions retenues, qu'il s'agisse de la production de biens ou de services, soient conformes aux nécessités sociales et économiques, actuelles et en devenir. Ce contrôle de qualité s'est structuré naturellement; son activité et sa vigilance sont fonction des résistances de l'environnement du système de gestation des systèmes d'actions à la concrétisation des actions retenues. Ainsi, les contrôles endogènes seront d'autant plus actifs que la "barrière de potentiel" à la transmutation du système d'actions sera élevée; cette "barrière de potentiel" traduit en quelque sorte l'ensemble des résistances en provenance de l'environnement du système d'actions qui s'opposent à la concrétisation de toute action qui ne lui est pas familière ou qui compromet son fonctionnement interne.

Ces résistances à l'implantation des systèmes d'actions peuvent être regroupées en deux catégories:

- *les résistances passives ou frictionnelles qui originent de la cohérence¹ interne de l'environnement du système d'actions, cohérence qu'il est nécessaire de perturber pour implanter un système d'actions donné. Ces résistances sont caractérisées par leur origine diffuse dans l'environnement du système d'actions; l'opinion publique défavorable, les difficultés de financement, les carences technologiques, les carences en personnel compétent, les traditions; etc., sont des exemples de résistances passives.*
- *les résistances actives ou ponctuelles, auxquelles on réfèrera par contrôle exogène de la qualité des actions humaines, originent de pôles décisionnels ou d'opposition disposés dans l'environnement du système d'actions; les décisions législatives ou juridiques peuvent encore être considérées comme des résistances actives.*

¹ Le concept de cohérence est préféré à celui de cohésion, la cohérence faisant intervenir une notion dynamique; la "cohérence" réfère à l'aptitude des systèmes à maintenir la "cohésion" interne malgré l'évolution de la nature et de l'intensité des relations entretenues par les éléments les constituant.

Au Canada, *ces résistances actives* sont nécessairement du domaine de la démocratie organisée, du renouvellement politique engendré par une exploitation plus technocratique et plus adéquate de l'information normative, politique, technique et financière à la base du "management" des actions humaines. Si on admet difficilement l'intervention gouvernementale en matière de contrôle direct dans le processus de gestation des actions humaines, on admettra encore plus difficilement, dans les années à venir, que les élus du peuple ne puissent disposer de moyens adéquats pour accroître les contrôles endogènes de qualité. C'est précisément par une exploitation rationnelle de l'information stratégique qu'il sera possible d'évaluer si une action spécifique favorise ou non l'amélioration de la condition humaine et de décider si cette action (ou système d'actions) doit se concrétiser; le développement de pôles actifs pouvant empêcher la concrétisation de systèmes d'actions accroîtra la performance des contrôles endogènes de qualité, sans nuire nécessairement à la dynamique socio-économique essentielle au maintien de la cohésion sociale dans les systèmes démocratiques.

Les interactions d'un système d'actions avec son environnement sont très nombreuses, la plus importante étant la potentialité des actions de se concrétiser, condition essentielle à l'existence des systèmes d'actions. On ne saurait trop insister sur l'importance idéologique d'une intervention techno-politique visant au contrôle des actions humaines, cette intervention fusse-t-elle motivée par le désir d'améliorer la qualité de vie. L'Etat, qui détient le privilège de décider de la valeur en soi des actions humaines, doit-il prendre l'initiative du développement social, ou doit-il exploiter la conjoncture dans un sens qui permet ou facilite ce développement? Si dans les faits l'Etat utilise régulièrement le privilège de nier l'existence des systèmes d'actions, il hypertrophie l'image des difficultés associées à l'élaboration et à la concrétisation des systèmes d'actions, entraînant ainsi, à court terme, une réévaluation du concept de la satisfaction chez les observateurs-acteurs; l'usage du privilège d'obstruction est un élément réfrigérant dans l'organisation sociétale. A l'inverse, si l'Etat n'assume pas

son rôle de moteur au développement humain, et de guide dans le choix des actions ayant une répercussion considérable sur l'organisation sociétale, il privilégie la croissance anarchique, ou, au mieux, l'"incrémentalisme", garant d'une certaine cohérence sociale au détriment de la croissance harmonisée de l'intelligence collective.

Ainsi, toute démarche méthodologique visant au contrôle de la qualité des actions humaines suppose à la base un postulat d'ordre mégapolitique:¹

Toute démarche méthodologique visant au contrôle de la qualité des actions humaines suppose l'implantation d'un palier décisionnel actif en mesure, d'une part, de désintégrer un système d'actions (bloquer l'implantation d'actions) dont la concrétisation compromet le développement humain, et, d'autre part, d'exploiter la conjoncture de façon à favoriser la genèse de meilleures actions et à décourager la croissance des systèmes d'actions délétères pour l'organisation sociétale.

Le corollaire de ce postulat est que la volonté politique d'améliorer la qualité des actions débouche sur un avenir institutionnel *d'avantage* issu de la sophistication de l'appareillage juridique de l'Etat que de la bureaucratisation technocratique de ministères chargés de la protection du système "Homme-Milieu". C'est en effet dans un contexte juridique que la résistance active à l'implantation d'actions humaines de qualité, jugée insatisfaisante pour l'amélioration du bien-être des populations, jouera son rôle moteur dans l'accroissement des contrôles endogènes de qualité, sans pour cela diminuer l'activité dans la genèse de nouveaux systèmes d'actions.

¹ Mégapolitique réfère ici au champ des finalités collectives des idéaux sociaux; un postulat d'ordre mégapolitique est un élément fondamental qui oriente la formulation d'une politique spécifique (Dror, 1971), et qui, dans le présent propos, demeure subordonné à l'idéologie politique.

3.1 DEMOCRATISATION DES RELATIONS HOMME-MILIEU: CENTRE NEVRALGIQUE DU CONTROLE DE QUALITE DES ACTIONS HUMAINES

Si l'homme, en se transcendant, a pu établir des relations privilégiées avec son milieu de vie qui lui ont donné des raisons de survivre et d'évoluer, tous les hommes, bien qu'ils recherchent ces relations, n'ont pas le privilège de les vivre quotidiennement. Cette accessibilité au "complexe relationnel Homme-Milieu" (ensemble des relations vitales et culturelles entre l'homme et son milieu de vie), cédant progressivement la place aux relations "Homme-Technologie", ne pourra se réduire indéfiniment sans perturbation importante dans le cheminement évolutif des valeurs. Ou bien l'homme *percevra comme naturelle* l'évolution des relations qu'il entretient avec son milieu de vie, ou bien il *sentira qu'il est nécessaire, pour son développement*, d'exacerber des valeurs qu'il trouvait plus commode de masquer dans sa *recherche continue de sécurité*, mais qui sont essentielles à l'affirmation d'une autre aspiration fondamentale: *la liberté*. Cette dernière remarque ne veut pas faire de la recherche d'un cadre de vie permettant l'expression profonde des libertés collectives et individuelles, l'aspiration fondamentale au travers de laquelle doit être perçu l'accès au "complexe relationnel Homme-Milieu"; elle vient au contraire préciser que "*liberté*" et "*sécurité*" sont des aspirations réciproquement structurantes et qui agissent ensemble sur l'évolution du système des valeurs.

La qualité du milieu, la qualité de vie et la condition humaine

Les concepts "qualité de vie", "qualité du milieu" et "condition humaine" sont utilisés couramment sans qu'on leur apporte une distinction claire qui pourrait être utilisée pour rationaliser davantage l'approche méthodologique décrite dans le présent propos. En considérant le comportement du système "Homme-Milieu", il convient ici, pour pallier à cette carence, de les situer selon leur hiérarchie (figure 3.1):

CONDITION HUMAINE : "L'ÉTAT" DU SYSTÈME "HOMME-MILIEU"

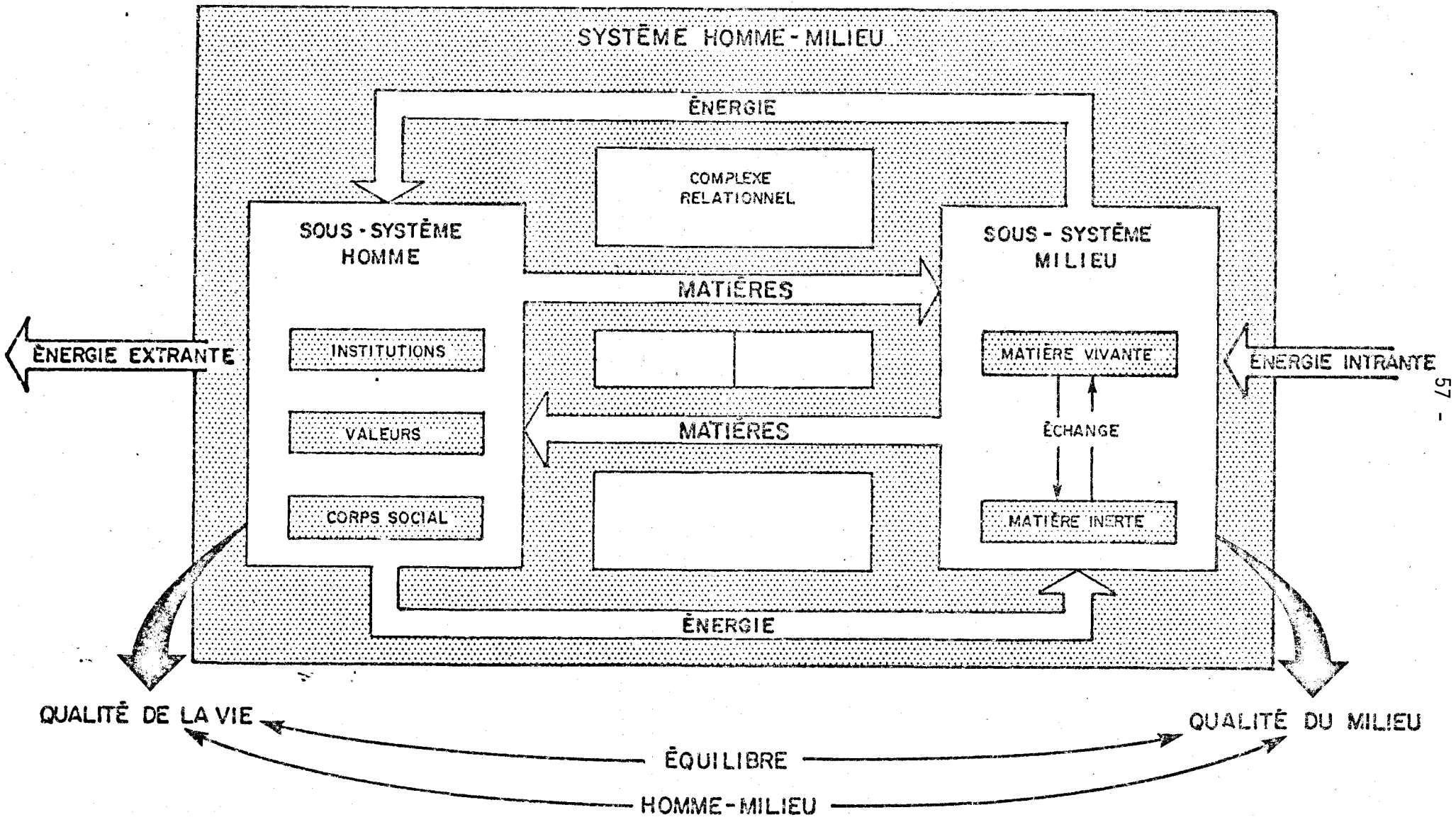


Figure 3 . 1 . Représentation schématique des relations entre les concepts de qualité de vie , qualité du milieu et condition humaine .

- *La qualité de la vie*, fort sélective, variable dans le temps et dans l'espace politique, réfère, à l'avis de l'auteur, à *la qualité du "sous-système homme"*. C'est une notion traduisant l'évaluation subjective de l'atteinte des idéaux collectifs d'abondance, de bonté, de beauté et de vérité (Sasseville *et al.*, 1977; Ackoff et Emery, 1972). Cette évaluation est possible soit par une analyse des faits sociaux, économiques et culturels qui sont des indices de progrès dans le sens des idéaux collectifs, soit par l'inventaire du manque à gagner identifiable à partir du champ des finalités (mégapolitique).
- *La qualité du milieu* réfère exclusivement à la qualité de l'environnement matériel de l'homme (matière vivante et inerte). Ce concept représente la synthèse d'une évaluation objective de l'aptitude du sous-système "milieu" à maintenir son intégrité au travers de son infrastructure organisationnelle et fonctionnelle avec une évaluation subjective de ce que devrait être l'état de ce milieu. Ainsi, plus le sous-système milieu est apte à maintenir son intégrité, elle-même perçue subjectivement par l'homme, plus la qualité du milieu est élevée; ce concept est donc applicable aux réserves écologiques, aussi bien qu'aux systèmes urbains qu'aux systèmes ruraux.
- *La condition humaine* réfère, dans l'esprit des présents propos, à l'état du système "Homme-Milieu". Elle fait donc intervenir une évaluation de l'éloignement du point d'équilibre dans la relation du complexe "Homme-Milieu". Ainsi, selon ce dernier concept, la condition humaine s'accroît en qualité quand on se rapproche de l'équilibre entre l'offre environnementale et la demande sociale. Ceci ne signifie pas nécessairement qu'il faut réduire la qualité de la vie ou accroître la qualité du milieu pour viser à l'amélioration de la condition humaine (de l'équilibre homme-milieu) dans les sociétés où la valeur d'abondance est hypertrophiée; au contraire, *l'accroissement de la condition humaine ne se concrétisera que par l'exploitation stratégique de nouvelles voies d'interaction¹ entre le sous-système homme et le sous-système homme-milieu*. Inversement, la qualité du milieu ne

¹ L'identification de nouvelles voies d'interaction entre l'homme, l'organisation sociale, et le milieu de vie est rendue nécessaire par l'évolution continue de l'état du système "Homme" (infrastructure sociale, économique et politique) et de l'état du système "Milieu" (occupation de l'espace et perturbations de l'organisation de la matière inerte et vivante). Les stratégies alternatives proposant l'exploitation des énergies douces ou la société de conservation sont des exemples de ces nouvelles voies d'interaction.

doit pas être considérée comme déterminante de la qualité de la vie; toutefois, un accroissement de qualité de vie doit s'accompagner d'une amélioration de la qualité du milieu pour que l'on puisse assumer qu'il y a une amélioration ou un maintien de la condition humaine.

La sécurité et la liberté, éléments structurants de la condition humaine

Une enquête effectuée par la SOFRES* en 1974, et rapportée par Antoine et Navarin (1978), révèle que les Français ont une idée du bonheur qui gravite autour de deux aspects principaux: d'une part la santé, et, d'autre part, la qualité des relations inter-individuelles familiales et sociales. Cette notion de bonheur semble se distinguer de celle de la condition de vie qui s'articule surtout à partir d'une perception quantitative d'une part (amélioration du niveau de vie soit par l'accroissement des revenus, soit par la réduction du coût de la vie) et d'une perception qualitative, d'autre part (définie à partir d'une opposition aux modes de vie actuels et aux mécanismes de fonctionnement de notre société). Cette perception qualitative de la vie correspond à une aspiration fondamentale et naturelle à la liberté et à la sécurité.

La sécurité, notion retrouvée dans l'image du bonheur, suppose pour le Français moyen, qu'il soit assuré d'un emploi régulier, d'un pouvoir d'achat minimum, d'un habitat confortable, de contacts sociaux harmonieux, de stabilité affective, de la santé, de la paix, etc.

La liberté, pour le Français moyen, prend son sens dans la libération de l'individu, l'aspiration à l'autonomie, et la non-contrainte dans tous les domaines. Le thème de la liberté semble prendre une importance croissante dans les sondages les plus récents. Il s'exprime surtout dans la liberté pour l'individu de disposer de ses revenus à sa guise, dans un désir d'accéder à un contrôle individuel de ses horaires de travail et de transport, dans une critique des grands ensembles et de l'habitat collectif, et dans la recherche de nouvelles relations d'autorité dans le cadre de travail.

* Société Française d'Enquête par sondage

On doit reconnaître que la recherche de la sécurité et de la liberté en tant qu'aspiration fondamentale est un élément lourd dans la notion de satisfaction élaborée au chapitre 2 du présent document. Ainsi, un individu agissant pour se satisfaire agira toujours dans un sens qui lui permet d'accroître son "niveau de sécurité ou de liberté", et, quand c'est possible, les deux à la fois.

Ces notions de sécurité et de liberté sont, au plan de la hiérarchie des concepts, déterminantes dans l'idée que l'on se fait de la condition humaine. Ainsi, la condition humaine est une évaluation subjective de la qualité des relations "Homme-Milieu", cette qualité étant perçue comme une évaluation du degré de satisfaction que procurent les relations qu'entretient l'homme avec son milieu. La condition humaine, pour un groupe particulier d'individus, ne peut donc s'évaluer qu'au travers des notions de sécurité et de liberté que le groupe d'individus partage, notions qui prennent leur sens autant dans les traditions que dans le vécu actuel ou dans l'image du futur.

Les critères objectifs dans le contrôle de la qualité des actions humaines

Le contrôle de la qualité des actions humaines dans le but d'améliorer la condition humaine ne peut être normalisé à l'échelle d'un continent ou même d'un pays. Ce qui peut apparaître souhaitable pour le développement économique dans une région peut être perçu comme une détérioration de la condition humaine dans une autre. Cependant, plusieurs aspects de la recherche de la sécurité et de la liberté sont communs à tous les individus; ainsi, la santé, l'habitat, les contacts sociaux, la culture, le loisir, le revenu, etc., sont des préoccupations communes à tous les hommes, chacune s'exprimant à des degrés divers dans chacun d'eux.

En réduisant légèrement le sens donné à la qualité de vie dans la littérature scientifique récente, et en élargissant celui de la qualité du milieu, il devient possible d'identifier deux grandes classes de critères d'évaluation

de la qualité des actions:

1. *les critères objectifs déduits à partir des éléments communs à tous les hommes dans la recherche continue d'une amélioration de leur condition de vie,*
2. *les critères subjectifs identifiés à partir des éléments structurants, qui, dans la recherche de la sécurité et de la liberté, s'expriment différemment dans chaque homme ou dans chaque groupe et qui sont rattachés à leur idéologie.*

Ces critères d'évaluation, qui seront traités en profondeur dans un rapport subséquent, tant au plan de leur signification propre qu'au plan de leur mode d'utilisation dans le contrôle de la qualité des actions humaines, devraient idéalement exprimer les caractères systémiques propres au fonctionnement harmonieux du système "Homme-Milieu" et être capables de témoigner de l'évolution synchronique des éléments structurant le système (évolution des propriétés de l'ensemble des éléments) et de leur évolution diachronique (évolution consistante de chaque élément du système).

Les critères objectifs retenus devraient favoriser, en outre, l'expression d'une certaine *cohérence méga*¹ et *métapolitique*²; ils ont un rôle stratégique important dans l'accroissement des contrôles endogènes de qualité des actions humaines puisqu'ils constituent les balises déterminant la qualité par rapport à laquelle se réfère "l'observateur-acteur" pour choisir une action centrale adéquate et pour éventuellement structurer un système d'actions.

Les critères subjectifs, qui sont de leur côté "flous" et "mobiles", et qui seront utilisés de façon déterminante dans le contrôle exogène de la qualité, expriment le droit fondamental pour l'individu, les groupes et la société toute entière à l'exploitation de complexes relationnels "Homme-Milieu" dans un

¹ La cohérence mégapolitique réfère ici aux situations socio-politiques qui s'expriment dans l'idéologie véhiculée par le gouvernement central et qui subordonnent le choix des principes et des hypothèses structurant les politiques spécifiques qu'il émet et favorise.

² La cohérence métapolitique réfère au cadre méthodologique global qui devrait être appliqué à la fabrication des politiques spécifiques (au sens de Dror, 1971).

sens qui garantit l'accroissement de la condition humaine. Ces critères subjectifs ont un rôle stratégique important puisqu'ils entraînent nécessairement chez l'"observateur-acteur" un élargissement du "désir de satisfaction" vers l'homme actuel et en devenir; ils ont un rôle déterminant dans l'évolution non seulement de la qualité des systèmes d'actions, mais aussi de leur nature propre. De plus, ils ont une action au plan tactique qui favorise l'implantation d'actions humaines adéquates (abaissement de la barrière de potentiel à la transmutation des systèmes d'actions) et qui facilite la décision technopolitique pour des systèmes d'actions dont il est difficile, sinon impossible, d'en évaluer la pertinence.

Au sein de la réalité sociale, siège des préoccupations économiques et environnementales, émergent nombre de systèmes d'actions agissant sur le milieu de vie¹ différents en espèce, et, pour une même espèce de système d'actions, différents par l'état (l'histoire et l'âge). On reconnaît qu'il existe des *systèmes d'actions essentiels* centrés par exemple sur la production de nourriture, d'habitats, de voies de communication, etc., et des *systèmes d'actions non-essentiels* centrés sur la satisfaction de besoins individuels et collectifs, mais structurés d'une manière telle qu'ils *compromettent*, à court, à moyen ou à long terme, *le bien-être de l'homme*. On observe que le processus de genèse des actions humaines par rapport à sa relation dominante avec son environnement s'exprime *par la finalité du système qui est de se transmuter en une situation nouvelle*; ainsi, à un moment donné, l'"état" du système de genèse d'actions humaines peut être caractérisé (figure 3.2):

- par un système d'actions en voie de se structurer, l'action centrale étant identifiée,
- par un système d'actions déjà structuré mais non en voie de se transmuter,
- par un système d'actions déjà en voie de transmuter en une situation nouvelle.

¹ "Milieu de vie" réfère à l'environnement bio-physique de l'homme, à la matière inerte et vivante organisée.

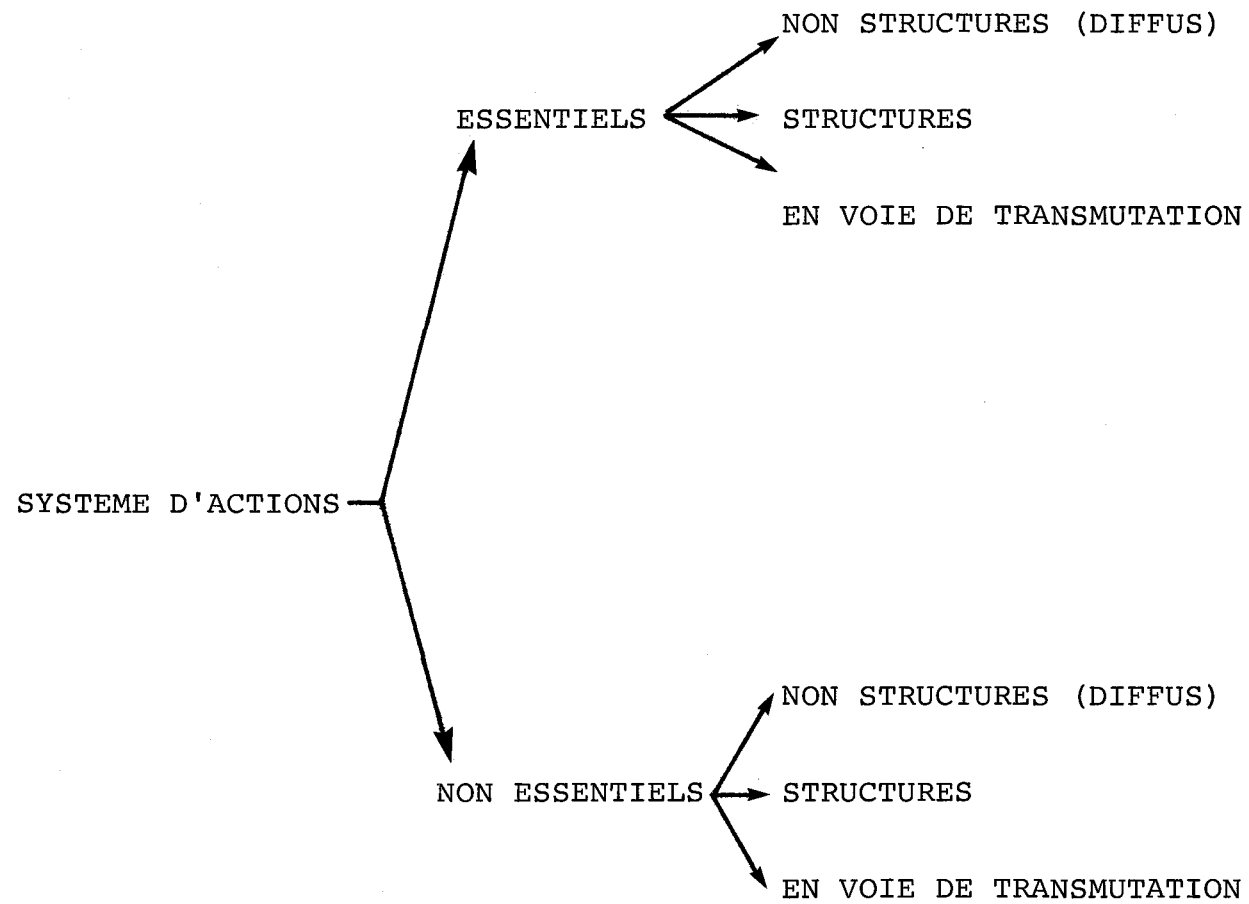


Figure 3.2. Caractérisation schématique des systèmes d'actions.

Un postulat: la nécessaire productivité des systèmes de genèse d'actions humaines

Les contrôles endogènes de qualité des actions humaines sont en équilibre dynamique avec les contrôles exogènes de qualité. Ces derniers, ajoutés aux résistances passives (frictionnelles), sont déterminant de l'intensité des contrôles endogènes (figure 3.3). L'élaboration d'un cadre méthodologique pour le contrôle de la qualité des actions humaines doit donc permettre un ajustement du niveau de contrôle interne au système de gestation des systèmes d'actions; aussi, *il doit être conçu en tenant compte de la nécessaire productivité des systèmes de genèse d'actions dans l'évolution des archétypes économiques et sociaux.*

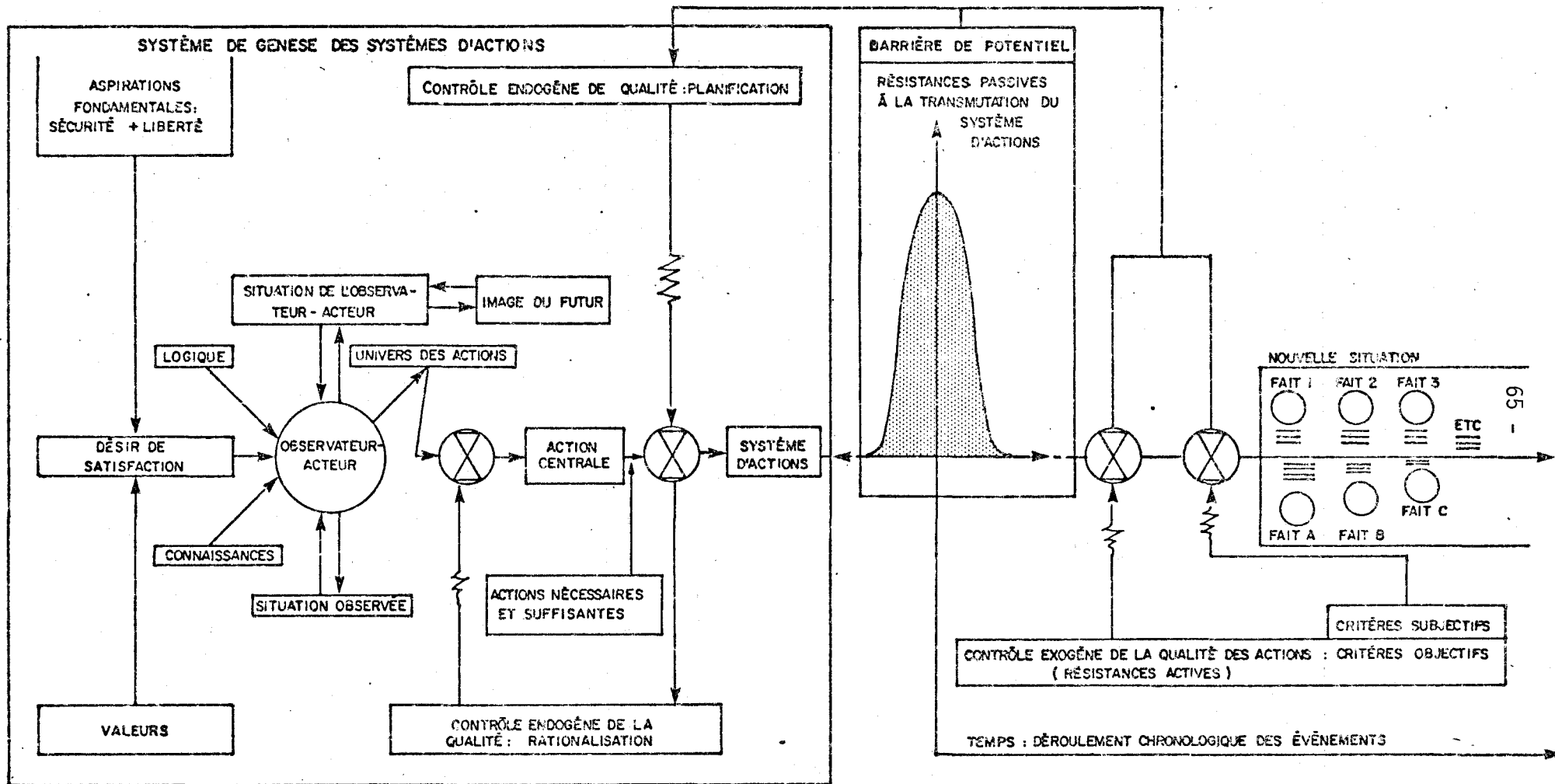


Figure 3.3. Schéma du processus global du contrôle de la qualité des actions humaines .

3.2 LE CADRE METHODOLOGIQUE POUR UN CONTROLE DE QUALITE

Le cadre méthodologique présenté dans les pages qui suivent et qui présidera à l'établissement de méthodologies d'évaluation spécifiques d'impacts écologiques et de répercussions sur le milieu, donc sur l'homme lui-même, a été conçu sous l'empire de deux contraintes dominantes:

- la nécessaire prise en charge par le citoyen d'un contrôle déterminant de la qualité de son milieu de vie,
- le nécessaire maintien ou accroissement de la productivité des systèmes de genèse des actions dans un sens qui vise à l'accroissement continu de la condition humaine.

Le schéma logique retenu pour structurer le cadre méthodologique du contrôle de la qualité des actions peut être décrit de la façon suivante (figure 3.4):

- le système "Homme" est mis en relation avec le système "Milieu" par un système d'actions susceptible de se transmuter en une situation "écologique" nouvelle,
- l'apparition de cette situation écologique est nécessairement accompagnée d'impacts (à court terme, proximité systémique¹) et de répercussions (à moyen et à long terme, éloignement systémique¹) sur le milieu de vie,
- cette nouvelle situation écologique et les impacts engendrent des perturbations sociales, économiques et politiques dans le système "Homme" (nouvelle situation perçue ou à percevoir dans ce système),

¹ Les expressions "proximité et "éloignement systémique" font intervenir des notions de distance systémique. On entend ici, par distance systémique, l'espace conceptuel à franchir dans un système pour se déplacer d'une composante à une autre ou encore les cheminements dans un système par le biais desquels se transmet l'information. Ainsi, par exemple, la distance systémique entre la production d'électricité à Montréal et l'écosystème du bassin de la Manicouagan doit être considérée comme faible.

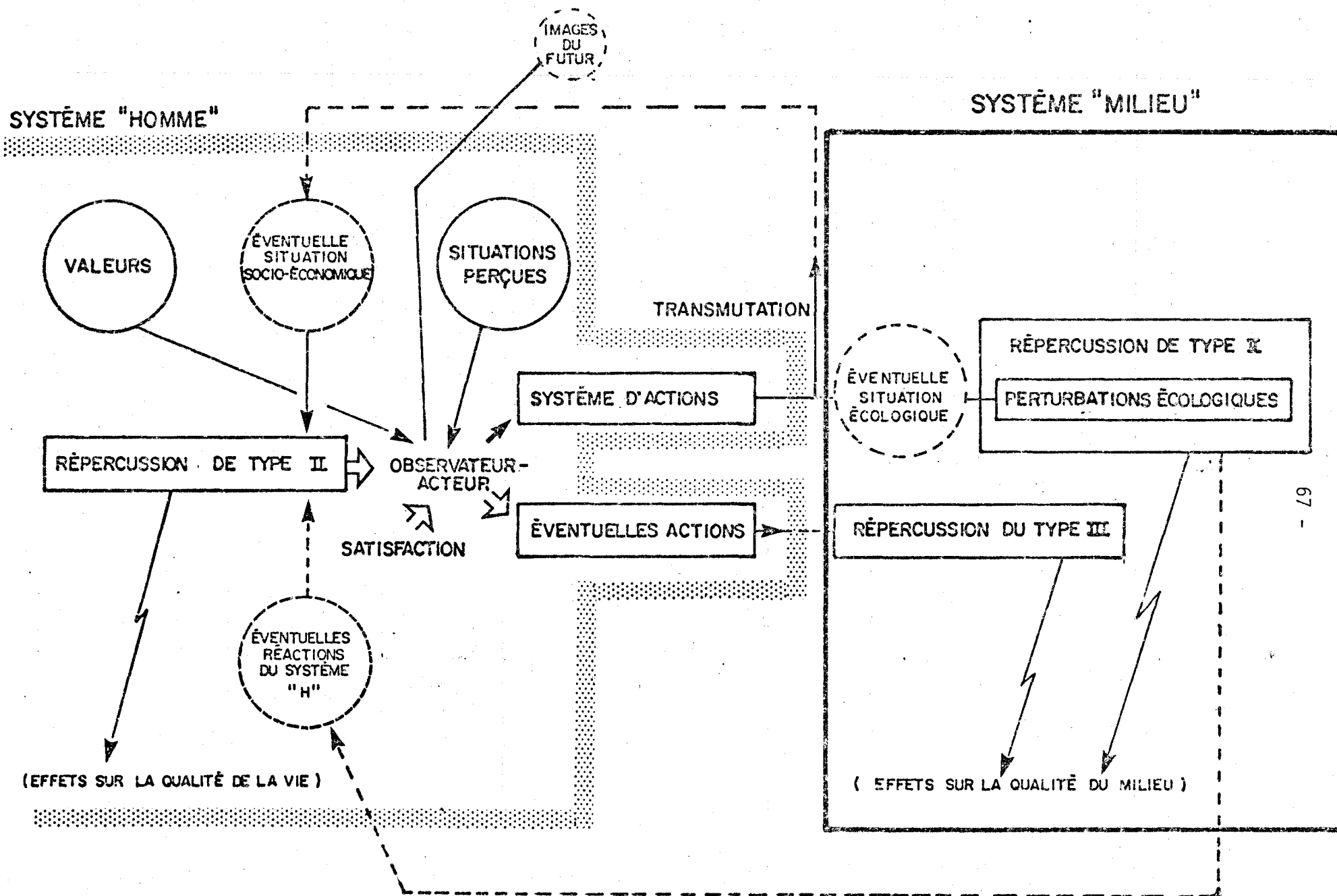


Figure 3.4. Schéma représentant la transmutation d'un système d'actions en une situation écologique (éventuelle), et ses conséquences (répercussion de type II et de type III) dans le système "homme-milieu".

- ces perturbations immédiates (à court terme) engendrent une nouvelle situation dans le système "Homme" qui se transformera dans le temps sous la pression combinée des répercussions sur le système milieu et de l'évolution des événements et des valeurs dans le système "Homme".

Le cadre méthodologique

La stratégie de gestion des actions humaines, fondée sur la démocratisation de l'accès au complexe relationnel "Homme-Milieu", vise au renforcement continu des contrôles endogènes de qualité et au maintien ou à l'accroissement de la productivité des systèmes de genèse d'actions orientées vers le développement de la condition humaine. Le cadre méthodologique proposé de l'évaluation des actions, récupérables dans une stratégie d'intervention gouvernementale, regroupe les étapes suivantes:

1. Détermination de l'état et des caractères du système d'actions considéré (histoire et essentialité)

On est en présence, soit d'une *action centrale* identifiée, soit d'un *système d'actions* articulé autour d'une action centrale (système d'actions qui peut être *diffus*, *structuré* ou en voie de *transmutation*). Ce système d'actions ou cette action centrale peut être *essentiel* ou *non essentiel*, *adéquat* ou *inadéquat* selon le *processus de gestation* associé. On viendra à déterminer état et caractère du système d'actions par une analyse de la problématique réalisée de la façon suivante:

- identification de l'action centrale, que le système d'actions soit diffus, structuré ou en voie de transmutation,
- identification d'un (ou de) "*observateur(s)-acteur(s)*" responsable(s) de la *promotion* du système d'actions considéré,

- identification de la *situation* de l'"observateur-acteur",
- identification de l'*image du futur* de l'"observateur-acteur",
- identification du *réel observé* (valeurs-situations) par l'"observateur-acteur",
- description de la démarche de *rationalisation* de l'"observateur-acteur",
- description de la démarche de *planification* utilisée par l'"observateur-acteur".

Cette analyse de la problématique sera utilisée dans plusieurs étapes subséquentes.

2. *Scénarisation des effets (effets sur la qualité du milieu) de la transmutation du système d'actions en une situation écologique nouvelle:*

REPERCUSSION DE TYPE I

En se transmutant¹, un système d'actions introduit directement dans le réel un *ensemble d'événements* divers, ayant une incidence sur l'organisation humaine et sur l'organisation de la matière vivante et inerte. Ainsi assiste-t-on à la structuration (par le biais *d'événements structurants*) d'une (de) nouvelle(s) situation(s) écologique(s). C'est cette nouvelle situation écologique qui devient en quelque sorte l'*impact écologique*, c'est-à-dire la *description systémique* des changements écologiques associés à l'introduction des événements structurant la nouvelle situation écologique. A cause de l'enchevêtrement des liens entre les différentes composantes de l'écosystème (terrestre et aquatique), cette nouvelle situation introduira à son tour, maintenant ou plus tard dans le temps, des perturbations dans l'écosystème proche; il s'agit des *répercussions "environnementales"* (écologiques) de type I.

La scénarisation de l'impact écologique et des *répercussions de type I*, faite dans un cadre méthodologique *sera déterminante* dans l'*acquisition des données* nécessaires à la compréhension des phénomènes qu'elle englobe. Cette scénarisation, qui sera utilisée dans d'autres étapes du cadre méthodologique, sera réalisée sous la double contrainte des nécessités sociales et des ressources scientifiques et techniques accessibles; certaines de ces contraintes deviendront évidentes plus loin dans la description du cadre méthodologique.

¹ En se transmutant, un système d'actions entraîne des modifications dans le système "Homme" qui se traduiront par l'apparition de nouvelles situations sociales, économiques et politiques qui s'ajouteront à la structuration de la nouvelle situation écologique.

3. *Scénarisation des effets (effets sur la qualité de la vie) des perturbations introduites dans l'organisation de la matière vivante et inerte sur l'organisation humaine: REPERCUSSION DE TYPE II*

Les impacts écologiques et les répercussions de type I ne sont pas sans effets sur l'organisation humaine. La compréhension de ces effets (*répercussions du type II*) sur la qualité de la vie est fondamentale dans un contrôle de qualité des actions orienté vers l'identification d'actions humaines meilleures. Ainsi, la scénarisation du transfert des perturbations du système "Milieu" vers le système "Homme" doit permettre de visualiser les éventuelles situations qui risquent de compromettre le maintien ou l'accroissement de la qualité de la vie à l'échelle locale et régionale. Bien entendu, les répercussions du type II seront davantage spéculatives que celles du type I; elles feront intervenir des notions de *risques sociaux, de tendances lourdes, et d'hypothèses exploratoires*. L'usage de telles techniques de scénarisation est fondé sur le postulat qu'il devient de plus en plus nécessaire d'être en mesure de manipuler l'inconnu plutôt que de lui être complètement assujéti dans cet univers des hommes et des choses qui évolue en se complexifiant. L'usage éventuel des répercussions du type II dans les mécanismes de contrôle de la qualité des actions devra néanmoins tenir compte des forces et des faiblesses d'un tel postulat.

4. *Scénarisation prospective des perturbations qui seront introduites dans le milieu par la transmutation d'éventuels systèmes d'actions (engendrés par la combinaison de situations nouvelles avec les répercussions de type II): REPERCUSSION DE TYPE III*

Quand un système d'actions se transmute, il crée une situation nouvelle dans le système "Homme" (figure 3.4), tout comme il crée une situation écologique nouvelle dans le système "Milieu". Cette situation écologique nouvelle, à cause de l'interaction des systèmes "Homme" et "Milieu", en modifiant la conjoncture, engendre d'"éventuelles situations socio-économiques et politiques"; ce sont les répercussions de type II. Comme nous l'avons vu, cette situation écologique nouvelle entraîne la structuration de nouvelles situations (dans le système "Milieu"), qui, à leur tour, couplées aux nouvelles situations introduites à l'origine dans le système "Homme", engendrent de nouveaux systèmes d'actions qui auront des conséquences sur le milieu: ces perturbations écologiques ou dans l'organisation de la matière sont les répercussions de type III. Bien que ce schéma logique apparaisse sophistiqué au premier abord, il ne décrit que le processus de rétroaction positive dans le système "Homme-Milieu". Considérons un exemple simple:

- a) la conjoncture sociale et économique engendre un système d'actions centré sur l'action centrale qui est la production d'énergie électrique;
- b) l'action centrale est réduite à ses dimensions régionales et on aménage les bassins de la Manicouagan, et on transporte de l'électricité dans les grands centres urbains (Montréal et Québec) (transmutation),
- c) ces aménagements créent une situation écologique nouvelle, tant sur le bassin qu'aux environs des infrastructures (routes, lignes de transport d'énergie, transformation et distribution): répercussions de type I,
- d) l'énergie est disponible avec tout ses artifices au plan économique et social; ces faits entraînent la structuration d'une nouvelle situation d'abondance dans le système "Homme",
- e) la nouvelle situation écologique et les répercussions de type I ont entraîné un réajustement dans le système "Homme": nouvelle réserve pour la chasse, acceptation des lignes de transport d'énergie, fierté d'avoir un aménagement hydro-électrique gigantesque, "amélioration" du milieu, etc.: répercussion de type II,
- f) comme l'énergie est abondante, peu coûteuse et fort utilisée dans les centres urbains, et comme l'homme s'est ajusté aux répercussions de type I et qu'il constate qu'elles sont tolérables, on assiste à (répercussions de type III):
 - un grignotage insensé des terres arables dans les grands centres urbains dans les localités où les aggrégations sont favorisées ou nécessaires,
 - l'élaboration et la transmutation de nouveaux systèmes d'actions centrés sur la production d'énergie électrique.

Dans l'exemple traité, le niveau hiérarchique de l'action centrale est fort élevé; cependant, selon les règles d'application de l'approche systémique, il aurait été possible d'aborder un système "Homme-Milieu" beaucoup plus réduit dans ses dimensions.

L'analyse des répercussions de type III est fondamentale, si l'on veut accroître les contrôles de qualité au niveau des efforts de planification réalisés dans les systèmes de genèse des systèmes d'actions.

5. *Détermination des critères objectifs et usages dans l'évaluation de la qualité des systèmes d'actions*

Un critère objectif est un critère déterminé ou à déterminer qui ne fait pas appel à un jugement de valeur, ou encore qui est accepté comme une balise, fixé arbitrairement ou traditionnellement, mais qui n'intervient qu'à l'intérieur du cadre moral accepté par la société. Ainsi, une norme de qualité, une norme technologique, une disposition du code civil, un droit acquis, un droit de propriété sont tous des critères objectifs. La détermination des critères objectifs est spécifique au système d'actions; cette détermination peut s'avérer être un choix de critères déjà existants, ou encore une élaboration objective et méthodologique de critères plus appropriés.

La détermination des critères est aussi subordonnée à l'usage que l'on veut en faire. *Par définition, un critère est une notion qui permet un jugement d'appréciation d'une situation*; en ce sens, les critères doivent servir à l'évaluation de la qualité d'un système d'actions et doivent nécessairement faire ressortir:

- la logique ou l'illogisme du processus de gestation de l'action centrale et de la structuration du système d'actions,
- la compatibilité ou l'incompatibilité des répercussions de type I avec une stratégie de maintien ou d'amélioration de la qualité du milieu,
- la compatibilité ou l'incompatibilité des répercussions de type II avec une politique globale ou sectorielle d'amélioration de la qualité de la vie,

- les dangers associés aux répercussions de type III.

6. Détermination des critères subjectifs et usage dans l'évaluation de la qualité des systèmes d'actions

Un *critère subjectif* est une notion ou un concept qui traduit un comportement individuel ou collectif, ce dernier étant influencé par les valeurs acquises, actuelles ou émergentes. La détermination des critères subjectifs sera spécifique à chaque système d'actions: pour un même système d'actions, les critères seront variables dans le temps (évolution des valeurs), et dans l'espace (disparité culturelle régionale). La détermination de ces critères fait nécessairement appel à la *participation* des citoyens, d'une part parce qu'il est souhaitable que les contrôles exogènes de qualité des actions favorisent l'identification d'actions meilleures, choisies dans le sens de l'amélioration de la condition humaine, et, d'autre part, parce que la condition humaine est, par définition, l'expression des aspirations fondamentales des citoyens. Un critère sera dit *subjectif convergent* s'il traduit une aspiration collective, qu'elle soit locale, régionale ou nationale; il sera dit *subjectif divergent* s'il traduit des caractères psycho-environnementaux¹ nécessaires à la réalisation personnelle des individus dans la société.

En pratique, la détermination et l'usage des critères subjectifs dans l'appréciation d'un système d'actions sont des opérations qui apparaissent d'autant plus complexes qu'elles sont fort mal intellectualisées; elles sont perçues, "a priori", comme un handicap à l'efficacité, donc coûteuses, et ne conduisent pas nécessairement à des solutions plus adéquates. Il demeure néanmoins que l'usage du critère subjectif, perçu comme une manifestation de l'idée de participation, constitue un haut fait de la croissance de la société démocratique. La participation du citoyen à la gestion des actions humaines, de plus en plus perçue comme une chose bonne en soi, malgré que l'on reconnaisse qu'elle peut être cause de désordre de la personnalité et d'instabilité des régimes politiques, doit cependant vivre les étapes de sa propre maturation. Sa pertinence, selon Dion (1972), se juge à la lumière de critères bien définis, reliés aux objets, aux agents, aux méthodes et au niveau de la participation elle-même.

¹ L'expression "caractères psycho-environnementaux" réfère à l'ambiance virtuelle et matérielle perçue par l'individu et qui agit directement sur le choix des moyens qu'il met en oeuvre pour se réaliser (santé et bien-être). Ce concept de santé et bien-être perçu en fonction de l'environnement de l'individu a été traité par Sasseville (1977).

Dans les opérations qui seront déduites du cadre méthodologique, la détermination et l'usage des critères subjectifs devront donc être structurés de façon à favoriser l'épanouissement de "valeurs essentielles pour les individus et pour les organisations, et qui, par suite de certaines tendances évolutives au sein des sociétés libérales contemporaines, se posent aujourd'hui de façon dramatique" (Dion, 1972). Dans cet esprit, l'usage des critères subjectifs devrait permettre au niveau de la décision et du contrôle (étape 7 du cadre méthodologique)

- *de favoriser l'expression des valeurs observées qui accroissent la cohésion des groupes et de communautés régionales et nationales (valeurs convergentes),*
- *de favoriser simultanément l'expression des valeurs individuelles structurées autour d'aspirations fondamentales de sécurité et de liberté, et qui façonnent, dans la diversité, la stabilité sociale en même temps que le progrès collectif (valeurs divergentes).*

Les critères subjectifs seront ceux qui permettront d'établir les aspects qui seront dominants dans le processus décisionnel. Ainsi, en plus d'exprimer les valeurs convergentes (collectives) et de reconnaître le rôle des valeurs divergentes (individuelles), les critères subjectifs viendront préciser les critères objectifs qui ont permis, à l'étape méthodologique précédente, une certaine appréciation du système d'actions. Dans ce contexte, leur rôle dans la décision conduisant au contrôle de qualité des actions sera déterminant. *Pour parvenir à établir des "critères permettant l'appréciation des critères objectifs" dans le processus décisionnel, la participation du citoyen dans la gestion des actions humaines doit porter autant sur lui-même (ses aspirations et sa réalisation personnelle) et sur la situation qu'il apprécie que sur les relations qu'il entretient avec cette dernière.*

En bref, les critères subjectifs établis dans un contexte méthodologique devraient permettre

- *de déterminer les éléments qui prévaudraient dans le processus du contrôle de qualité des actions, c'est-à-dire les critères objectifs qui seront déterminants, ou tout nouvel élément que le processus de participation aura mis en évidence comme fondamental dans la recherche de l'amélioration de la condition humaine.*

7. La décision et la gestion de la qualité des actions

En vertu du postulat d'ordre mégapolitique retenu dans les présents propos, il n'est point de contrôle méthodologique possible sans "l'implantation d'un palier décisionnel en mesure de désintégrer un système d'actions"; ce même postulat stipule que le processus décisionnel doit "favoriser la genèse de meilleures actions" et "décourager la croissance des systèmes d'actions délétères pour l'organisation sociale". Ainsi, non seulement faut-il être en mesure d'apprécier factuellement un système d'actions, mais il faut faire en sorte de gérer la décision le concernant, d'une part, de façon à ne pas brimer l'initiative, et, d'autre part, en élargissant le spectre d'actions meilleures. *Dans cet esprit, la gestion de la décision doit permettre un rapprochement des contrôles exogènes de qualité avec les contrôles endogènes.*

Le contrôle de la qualité d'actions humaines en fonction de leurs impacts et répercussions sur le milieu de vie est donc centré sur la décision et sur la gestion de la décision; le développement d'un cadre méthodologique pour le contrôle de la qualité doit donc viser à *rationnaliser le processus décisionnel et à gérer l'interaction que ce dernier entretient avec le système de genèse des systèmes d'actions*. En conséquence, cette dernière étape (7) du cadre méthodologique

- *agira comme un pôle permettant l'organisation rationnelle des six étapes précédentes,*
- *servira à étayer la logique du contrôle de qualité (problématique → scénarisation des répercussions de TYPE I → TYPE II → TYPE III → établissement des critères objectifs → établissement des critères subjectifs → logique de la décision → inventaire des balises décisionnelles.*

Les éléments du cadre méthodologique

Le cadre méthodologique présenté dans les pages précédentes ne constitue pas le système du contrôle (décrit au chapitre 4 du présent document) de la qualité d'actions humaines ayant des répercussions sur l'environnement biophysique. Il circonscrit logiquement, sous forme d'étapes (et de sous-étapes) à franchir, les éléments qui devraient être organisés en un système dont la finalité sera d'améliorer la qualité des actions. Ces éléments du cadre méthodologique sont décrits à la figure 3.5.

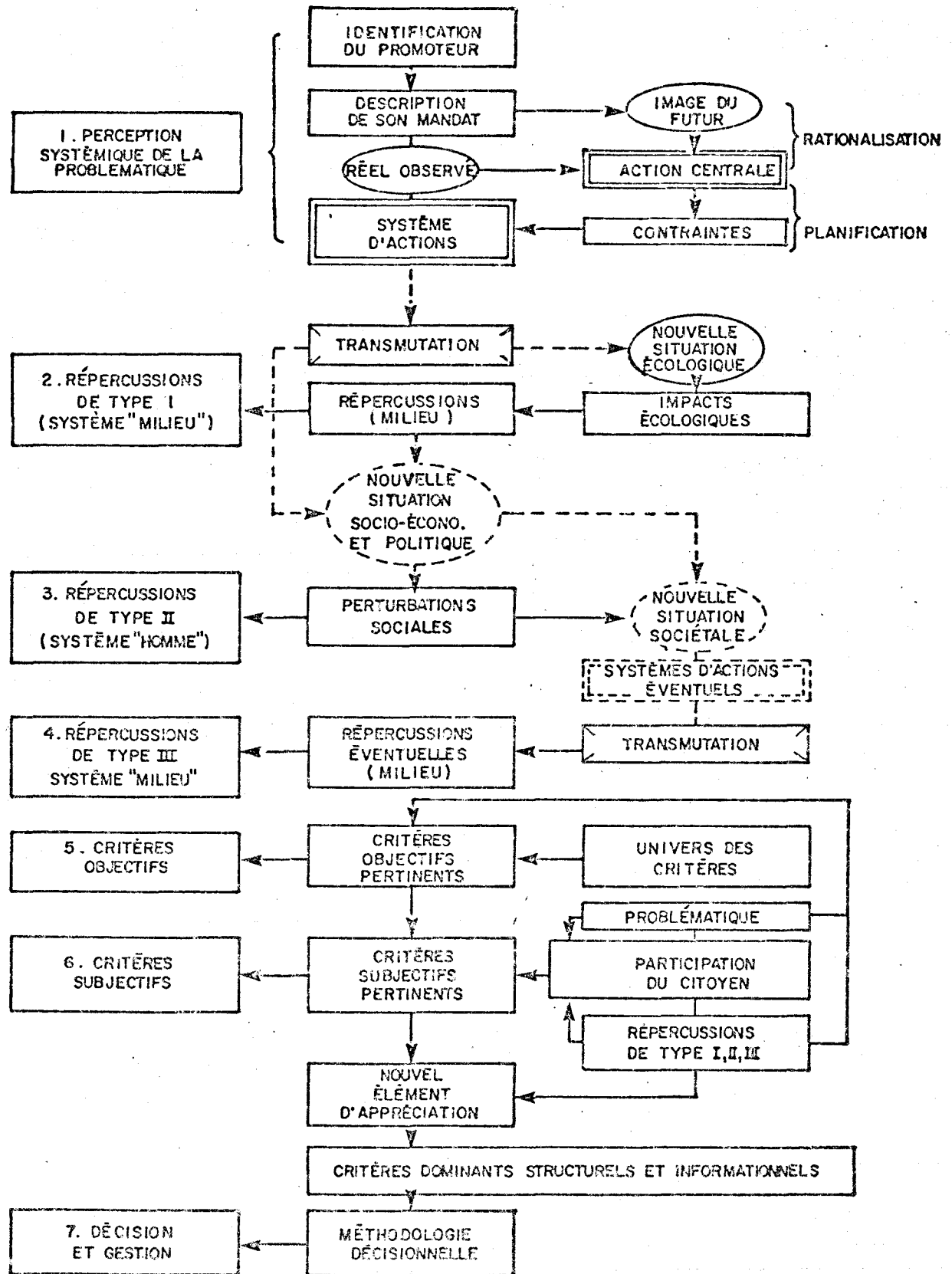


Figure 3.5. Schéma abrégé des relations entre les éléments du cadre méthodologique.

CHAPITRE 4

STRATEGIE POUR UN CONTROLE DE LA QUALITE DES ACTIONS HUMAINES

L'utilisation stratégique du cadre méthodologique décrit au chapitre précédent conduit nécessairement à l'identification d'un ou de plusieurs systèmes de contrôle de la qualité des actions humaines, chacun des systèmes étant approprié au type et à l'ambiance des actions sous observation. En fait, il n'existe pas une structure unique d'un mécanisme de contrôle apte à agir avec discernement et intelligence sur l'ensemble des actions humaines émergentes du bouillon social, pas plus qu'il n'existe une structure unique du phénomène décisionnel dont la finalité, en pays démocratique, doit davantage correspondre à la multi-linéarité, la multi-rationalité et la multi-finalité des nombreux systèmes sociétaux, plutôt qu'à la rationalité monolithique naturelle à une bureaucratie gouvernementale centralisatrice. Ainsi, comme le remarque Sfez (1973), dans son analyse magistrale de la décision, "si la causalité n'est plus linéarité simple mais en treillis, ou en système intégratif, la rationalité classique s'effrite et s'effondre. Il faudra alors lui substituer un type nouveau de rationalité..."

C'est précisément dans cette optique que l'on tentera, dans ce chapitre, d'étayer succinctement la logique d'une démarche globale, multi ou plutôt hyper-rationnelle, qui se voudrait en mesure de déboucher sur une stratégie du contrôle de la qualité des actions humaines en respectant d'emblée l'ensemble des principes énoncés dans les chapitres précédents. La stratégie sera ensuite traduite en un système de contrôle de qualité articulé à l'intérieur du cadre méthodologique décrit dans le chapitre 3 du présent rapport; le système de contrôle regroupera des opérations devant conduire à l'identification des actions humaines à évaluer, à leur appréciation et finalement à l'intervention (décisionnelle) de gestion visant à l'amélioration conjoncturelle des actions.

4.1 LA DEMARCHE SYSTEMOLOGIQUE DU CONTROLE DE QUALITE

Le mode de gestation des actions

Il a été possible de distinguer, au sein de l'organisation sociale, un ensemble d'éléments (concepts, caractères, phénomènes, etc.) qui, regroupés "rationnellement" sous la contrainte du respect de la complexité du réel, constituent l'essence du processus de gestation des actions humaines; l'organisation systémologique de ces éléments a donné naissance à un modèle (tentatif) de l'agir humain dépersonnalisé: il s'agit du "*système de gestation des systèmes d'actions*". Ce système de gestation, malgré qu'il s'agisse d'une "*entité conceptuelle*", présente les grands caractères structurels et fonctionnels propres aux systèmes en général. Le modèle retenu est applicable à tous les niveaux hiérarchiques de l'agir humain stratégique et tactique, en même temps qu'aux divers secteurs de l'activité sociale, économique et politique; le système de gestation, perçu en appliquant le modèle général à la réalité, devient spécifique à l'action engendrée, au niveau hiérarchique où s'engendre l'action, et enfin au lieu social, économique et géographique où elle s'initie et où elle s'introduira éventuellement.

Le contrôle endogène de qualité

Pour maintenir sa cohésion interne, le système de gestation de systèmes d'actions, polarisé sur la production d'actions et sur leur transmutation éventuelle, dispose d'un contrôle endogène de qualité qui accroît la qualité de son produit en l'adaptant continuellement à son environnement, et ce, dans sa nature (essence de l'action) et dans sa structure (organisation de l'action).

Les résistances à l'implantation des systèmes d'actions

L'environnement proche du système d'actions regroupe l'ensemble des éléments dans le système "Homme" et dans le système "Milieu" qui sont touchés de près, directement ou indirectement, par la réalisation des actions retenues.

Cet environnement, en maintenant sa cohésion interne et sa cohérence dynamique, exerce des résistances frictionnelles à l'implantation d'un système d'actions; à ces résistances frictionnelles diffuses s'ajoutent les résistances ponctuelles qui originent de l'infrastructure décisionnelle, c'est-à-dire l'ensemble des points qui, dans l'espace normatif, déterminent les axes d'évolution de la société toute entière.

Le contrôle de qualité exogène des actions

C'est dans ce très vaste champ de la méta-décision (code civil, code criminel, jurisprudence, critères et normes sociales, économiques, bio-environnementales, culturelles, traditions, droits acquis, etc.) que s'opère l'intervention gouvernementale pour contrôler la qualité des actions.¹

Dans une société démocratique, comme la société canadienne, qui puisse son dynamisme dans une économie libérale en mesure de garantir un certain seuil de sécurité sociale pour tous ses citoyens, il semble fondamental pour l'Etat de limiter ses aires d'intervention à l'environnement du système d'actions²; ainsi, on considérera toute forme de mesure incitative ou dissuasive comme partie intégrante des contrôles exogènes de la qualité des actions humaines. Les mesures incitatives agissent en abaissant la barrière du potentiel (résistances frictionnelles) pour certains systèmes d'actions privilégiés par l'Etat-citoyen, facilitant de cette façon leur éventuelle transmutation; les mesures dissuasives, de leur côté, agissent surtout par l'accroissement des résistances actives, soit en multipliant les pôles décisionnels, soit en les rendant plus efficaces.

Le perfectionnement des contrôles endogènes de qualité

Les systèmes de genèse des systèmes d'actions se reproduisent à un rythme croissant; ils évoluent par sélection compétitive, en améliorant

¹ L'action technocratique et politique en matière de contrôle de qualité des actions humaines est traitée abondamment par Descôteaux et Delisle, (1978).

² Il est bien évident que l'Etat peut initier des systèmes d'actions ou participer à leur structuration; dans une telle situation, on dira que l'Etat, par ses activités, fait partie intégrante du système d'actions. A ce titre, les officines gouvernementales responsables ne peuvent agir comme juge et partie, favorisant ainsi un arbitraire qui irait à l'encontre des assises même de la société démocratique.

continuellement leur performance. Les actions qui émergent au plan de la croissance nationale sont issues de systèmes de gestation de plus en plus sophistiqués; l'accroissement en qualité des actions, c'est-à-dire leur adéquation conjoncturelle à l'amélioration de la condition humaine, est surtout dû à l'apparition et au perfectionnement des contrôles endogènes de qualité (rationalisation et planification) capables d'intégrer les exigences ou de bénéficier des privilèges en provenance des contrôles exogènes de qualité. Le pontage informationnel entre les contrôles exogènes et les contrôles endogènes de qualité sont donc nécessaires à l'identification d'actions humaines meilleures.

Le contrôle stratégique de la qualité: une entité institutionnelle

Pour éviter de multiplier les situations où l'Etat est juge et partie, étant à la fois promoteur, incitateur et décideur (dissuasion) pour de nombreux systèmes d'actions, il est essentiel que le contrôle de qualité qui use de la décision capable de désintégrer un système d'actions soit une entité détachée du quotidien politique. En matière de contrôle stratégique de qualité des actions en fonction de leurs incidences sur le milieu de vie, cette entité peut être le ministère de l'Environnement ou une agence gouvernementale disposant d'outils juridiques efficaces comme moyens de dissuasion, ou en mesure d'exercer, au moyen d'une réglementation dynamique, un jugement d'appréciation de la qualité d'un système d'actions avec retombées exécutoires.

Le système de contrôle de la qualité

Le contrôle de qualité qui apparaît satisfaire le plus les exigences déduites du présent propos, sera un "*système de contrôle auto-porté*", c'est-à-dire en mesure de se comporter selon un schéma "hyper-logique"¹ qui lui est propre, de croître en harmonie avec les éléments multiples et divers constituant la réalité socio-économique, de s'adapter rapidement à l'évolution des situations,

¹ L'hyper-logique s'oppose à la logique linéaire traditionnelle en ce sens qu'elle intègre la multi-linéarité, la multi-rationalité et la multi-finalité des systèmes sociaux dans son usage pour des fins analytiques. La démarche systématique retenue se veut, en effet, hyper-logique.

de développer certains mécanismes internes de fonctionnement sans les hypertrophier, de conduire efficacement l'ensemble des opérations nécessaires à l'amélioration de la qualité des actions humaines sans pour cela diminuer la production des systèmes de genèse et de favoriser l'exploitation de nouvelles relations dans le complexe interactif "Homme-Milieu" en multipliant les "dissuasions incitatives."

4.2 LE SYSTEME DE CONTROLE EXOGENE DE LA QUALITE

Dans les chapitres antérieurs, on a décrit avec beaucoup de circonspection la réalité qui entoure la gestation des systèmes d'actions; cette réalité a été représentée par le système de gestation et par les relations qu'il entretient avec son environnement. Cet effort de représentation systémologique a quand même permis d'idéaliser le processus de gestation dans un modèle conceptuel qui, appliqué aux activités humaines, présente le double avantage de rationaliser les informations entourant le processus et d'apprécier la qualité du fonctionnement du système de gestation dans la réalité.

Enrichi, au plan théorique, des connaissances sur le fonctionnement du système de gestation des actions humaines, on s'est alors proposé de structurer un cadre méthodologique d'appréciation devant déboucher naturellement sur un contrôle de la qualité des actions humaines susceptibles de se concrétiser en perturbant l'organisation de la matière inerte et vivante, support au développement humain actuel et à venir.

Finalement, l'analyse rationnelle "haute perspective - basse résolution" a permis d'établir la nécessité d'instituer un système de contrôle exogène de la qualité des actions en mesure, d'une part, de respecter les assises de notre société libérale et, d'autre part, d'agir avec efficacité sur les contrôles endogènes de qualité de façon à accroître la pertinence et la rentabilité sociale des activités humaines. Ce système de contrôle de qualité peut, selon le niveau hiérarchique où émerge la démarche stratégique, englober toutes les

facettes de l'organisation humaine, ou, encore, comme dans le présent propos, se limiter à un aspect dominant, tel, par exemple, *le contrôle de la qualité des actions axé sur la protection du milieu de vie de l'homme*¹, *sur l'organisation actuelle de la matière vivante et inerte, ou sur l'amélioration des milieux que l'on perçoit comme délétères à la condition humaine.*

La description du système de contrôle de la qualité des actions en rapport avec leurs incidences environnementales

Le système de contrôle de qualité schématisé à la figure 4.1 regroupe les opérations distinctes, chacune étant évidemment conduite dans l'esprit du cadre méthodologique décrit précédemment. Il s'agit de

1. *l'opération "identification"* qui consiste au balayage continu des activités en cours et en devenir, de façon à identifier les actions humaines susceptibles d'être évaluées, et à formuler leur problématique par l'application du modèle de genèse des systèmes d'actions (identification de ou des observateurs-acteurs, description de leur situation propre et des situations perçues dans la réalité, schématisation de l'image du futur, formulation des résultats obtenus des méthodes de rationalisation et de planification retenues par l'observateur-acteur, description du système d'actions proposé),
2. *l'opération "choix des critères objectifs"* qui constitue un effort de rationalisation dans la manipulation des paramètres sociaux-économiques-juridiques et bio-environnementaux qui sont pertinents à l'appréciation du système d'actions. Ces paramètres, dont plusieurs ont déjà été manipulés dans le processus de genèse des systèmes d'actions, sont diversifiés en espèces et ne peuvent, "a priori", être ramenés à un dénominateur commun, tel un coût économique, une difficulté technologique, etc. L'effort de rationalisation

¹ C'est précisément cette approche plus sectorielle qui fait l'objet de la présente réflexion, et c'est aussi parce que l'auteur est conscient des dangers inhérents à la fragmentation du réel qu'il a jugé important de conduire la réflexion sur un plan élargi.

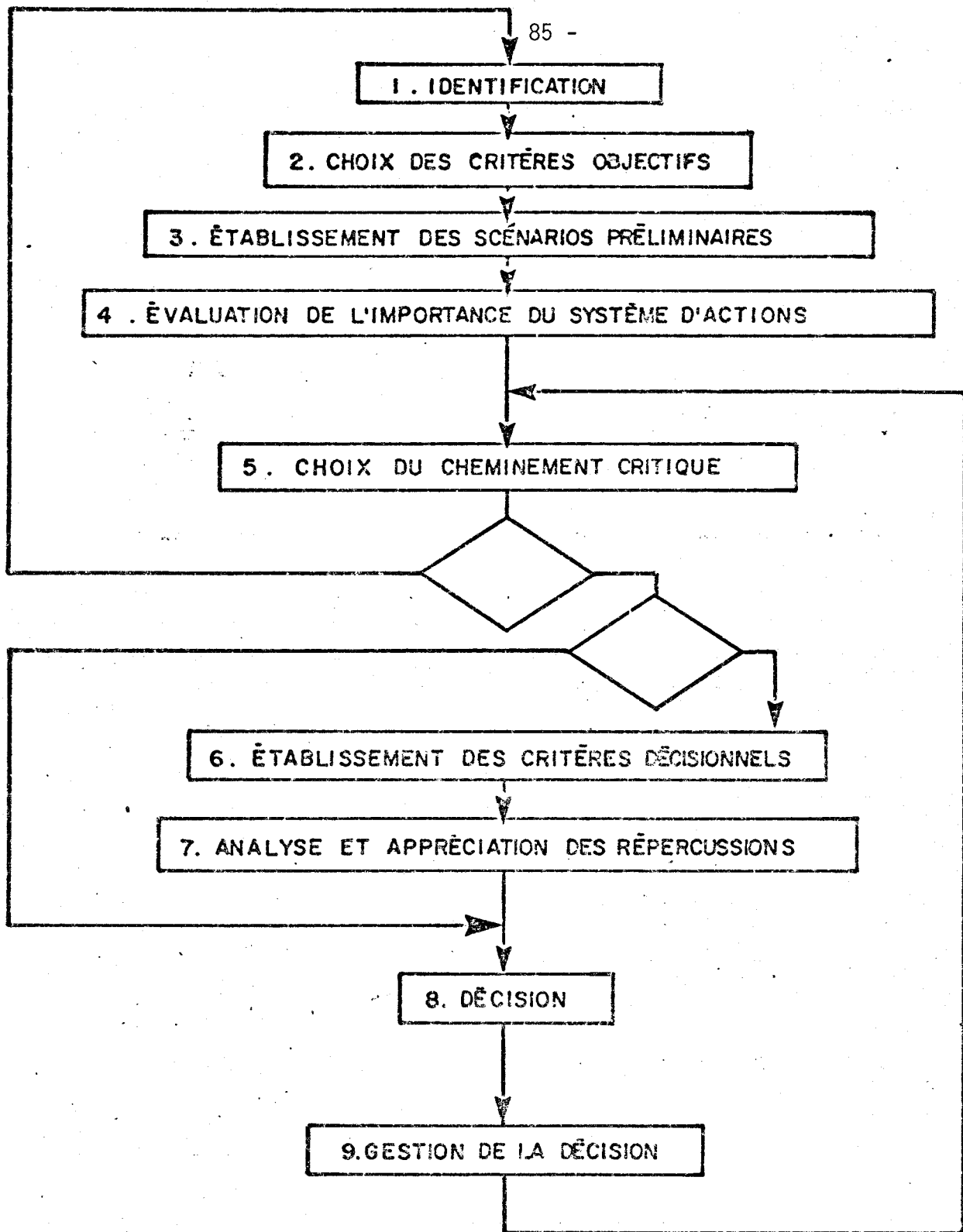


Figure 4.1. Schéma illustrant le système du contrôle de qualité des actions humaines.

dans le choix de ces paramètres et dans leur organisation systémique consiste en la formulation d'un système de référence apte à faire ressortir des critères d'appréciation du système d'actions; puisque l'on doit s'attendre à ce qu'il y ait de nombreuses contradictions dans la signification des critères quand ils sont appliqués au système d'actions, l'effort de rationalisation doit conduire à exacerber les dialectiques éventuelles et à profiler l'usage des critères compatibles les uns aux autres. Ces critères objectifs ou "notions d'appréciation" acceptés dans les diverses sphères d'activités humaines peuvent prendre des formes semblables aux suivants:

le système d'actions

- doit respecter les normes d'émissions solides, liquides et fumigènes prescrites dans la réglementation,
- doit tenir compte de l'évolution technologique et de son impact à moyen terme sur le renforcement des normes d'émission ou sur l'identification de nouvelles normes,
- doit tenir compte du droit de propriété et ainsi minimiser son atteinte aux valeurs foncières et immobilières,
- doit minimiser l'usage des énergies utiles aux fins domestiques,
- doit mettre une emphase sur le respect des droits individuels d'accès à un environnement esthétique et sans risque pour la santé et le bien-être de l'homme,
- doit élargir le spectre des activités sociales et économiques sans réduire l'accès aux activités culturelles et récréatives,
- doit respecter l'intégrité des milieux vierges ayant une valeur écologique et culturelle unique,
- etc.

Ces quelques exemples de critères objectifs montrent bien qu'il n'est pas possible d'identifier "a priori" les critères qui seront retenus pour un système d'actions spécifique. Ils montrent clairement que le choix de ces critères ne peut relever de l'arbitraire, puisqu'en fait ils guideront, d'une part, l'établissement des scénarios préliminaires décrivant le spectre des impacts et des répercussions, et, d'autre part, le choix du cheminement critique du système d'actions dans les autres opérations. Il est donc essentiel d'établir une méthode permettant d'"objectiver" le plus possible le choix des "critères objectifs" parmi le nombre élevé d'options qui s'offrent à l'évaluateur.

3. *L'opération "établissement des scénarios préliminaires"* qui consiste à un effort de scénarisation "haute-perspective - basse résolution" des impacts écologiques et de leur répercussion dans l'organisation humaine affectée par le système d'actions. Ces scénarios sont établis pour couvrir une gamme large et hypothétique d'événements physiques, chimiques et biologiques susceptibles de se produire suite à l'implantation du système d'actions et pour étayer les perturbations conséquentes, bénéfiques et délétères qui apparaîtront dans l'organisation humaine.

Ces scénarios sont établis d'après les connaissances qu'il est nécessaire de faire ressortir suite à l'identification des "critères objectifs" et en vue de préparer les opérations subséquentes.

4. *L'opération "évaluation de l'importance de la portée du système d'actions"*. Cette opération, conduite sous l'éclairage des scénarios préliminaires qui ont fait ressortir les comportements du système d'actions par rapport aux notions d'appréciation, vise à situer l'importance structurelle et fonctionnelle du système d'actions. Plus la portée du système d'actions sera importante, plus les opérations devant conduire à la décision quant à son éventuelle transmutation seront détaillées. C'est l'étendue des répercussions connues, le niveau d'ignorance par rapport à celles-ci et l'importance de leur signification symbolique qui déterminent la portée du système d'actions et qui guideront, dans la prochaine opération, le choix

du cheminement retenu pour aboutir à une décision quant à l'éventuelle transmutation du système d'actions.

5. *L'opération "choix du cheminement critique dans le processus décisionnel"*. Premier élément structurant dans la décision concernant l'éventuelle transmutation du système d'actions (ou la poursuite d'une transmutation déjà en cours), cette opération est capitale dans le contrôle de qualité. Cette opération doit conduire à l'établissement du cheminement méthodologique qui sera emprunté pour aboutir à la décision en fonction de l'importance du système d'actions et du degré de satisfaction des critères objectifs choisis et retenus dans l'appréciation préliminaire de la valeur en soi du système d'actions. Ainsi, si la portée d'un système d'actions est peu importante (opération "3"), ou encore s'il ne satisfait pas aux critères objectifs identifiés (opération "2"), il devient alors inutile de procéder à des analyses fastidieuses et coûteuses réalisées dans les opérations subséquentes et le système d'actions peut être acheminé dès lors à l'*"opération décision"*.
6. *L'opération "établissement des critères décisionnels"* qui fait appel à la participation des citoyens ou des personnes morales touchés, soit directement par le système d'actions, soit indirectement, à cause de leurs préoccupations sociales, économiques, environnementales ou politiques. Cette opération est un autre élément structurant du processus décisionnel puisqu'elle détermine les critères dominants qui seront retenus dans la décision. C'est aussi au cours de cette opération que sera déterminé l'esprit des différentes *analyses et évaluations des répercussions environnementales* (opération "7") qui seront utilisées aux fins de la décision. L'approche méthodologique à la participation du citoyen ou de personnes morales devra permettre de présenter d'une façon acceptable et rigoureuse les résultats des cinq (5) opérations précédentes de façon à déboucher sur les critères décisionnels qui seront retenus.
7. *L'opération "analyse et appréciation des répercussions"* qui consiste à la scénarisation phénoménologique des répercussions de type I, II et III réalisée d'une façon telle qu'elle puisse assurer les

décideurs que les critères décisionnels retenus sont respectés (ou non). A ce stade de la démarche du contrôle de qualité, les critères "dominants" dans la décision ont déjà été identifiés, et c'est précisément en fonction de ceux-ci que la scénarisation des répercussions est réalisée et que l'évaluation est rendue.

8. *L'opération "décision"* qui est la plus importante dans le système de contrôle, agissant comme pôle coercitif et comme moteur à la rationalisation; bien qu'il soit difficile d'imaginer la décision hors d'un processus politique traditionnel, cette opération est fondamentalement l'oeuvre de l'"objectivité" et donc une entité formelle, rationnelle, quoique humaine, tolérante, dissuasive, en même temps qu'incitative. La logique interne de l'opération "décision" ne peut passer outre la perception subjective de la conjoncture ayant engendré l'action; elle devrait supprimer, via les critères décisionnels établis et choisis dans les opérations précédentes, les valeurs (critères subjectifs et éléments de perception) et le jugement des citoyens.
9. *L'opération "gestion de la décision"*, non moins importante, qui fait d'un palier décisionnel dissuasif un outil incitatif et porteur de problématiques nouvelles; c'est en élargissant le "terrain de l'analyse" d'actions humaines que le système de contrôle favorisera l'émergence d'actions meilleures, et c'est le partage entre les contrôles endogènes et exogènes opérés par la gestion de la décision qui permettra l'amélioration des contrôles endogènes de qualité. Cette opération vise aussi à informer les individus impliqués dans les différentes opérations des nécessités méthodologiques, théoriques et pratiques associées à la gestion de la décision, et, éventuellement, à guider le développement des activités au niveau de chacune des opérations.

CONCLUSION

L'analyse du *processus de gestation des activités humaines* a débouché sur la formulation d'un modèle conceptuel décrivant la *genèse d'actions dépersonnalisées*. Ce modèle intègre le comportement de l'*acteur* (promoteur de l'action) aux *perceptions* de son *mandat*, de son *environnement social, économique, politique et biophysique*, ainsi qu'à l'*image* qu'il se fait de sa *situation future* dans une conjoncture qui aura évolué; l'agir humain est traité sous la forme de *systèmes d'actions*.

Reconnaissant que la finalité des *méthodologies d'évaluation des répercussions environnementales*, en tant que procédure technocratisée, est l'*identification "d'actions humaines idéales"* permettant une véritable *adéquation* entre le *progrès économique* et le *progrès social*, et ce, dans le cadre d'idéaux collectifs d'abondance, de beauté, de bonté et de vérité, et postulant que *toute action* de niveau stratégique ou tactique (essentielle ou non-essentielle) est *susceptible d'être évaluée*, puis modifiée en tout ou en partie et même rejetée si elle ne contribue pas à l'amélioration de la condition de vie des citoyens, on a formulé un *système de contrôle de qualité des actions humaines* qui pourrait éventuellement être récupéré par les autorités compétentes.

Ce système de contrôle a été conçu de façon à *minimiser les interventions de l'Etat* dans le fonctionnement interne des entreprises socio-économiques et pour *favoriser l'apparition d'une solution de rechange* au développement humain où foisonneront des activités plus compatibles avec un avenir meilleur pour la collectivité toute entière.

Le système de contrôle proposé comporte plusieurs opérations centrées sur la décision quant à l'éventuelle implantation d'actions humaines susceptibles de perturber, de façon délétère, l'environnement dans lequel elles s'inscrivent. Il confère aux citoyens, par le biais d'une participation active et déterminante dans l'exercice du choix des critères décisionnels, un rôle nouveau dans la prise en charge de leurs responsabilités sociales.

BIBLIOGRAPHIE

- ACKOFF, R.L. (1970)
A Concept of Corporate Planning. Wiley-Interscience, a division of John Wiley and Sons, New York, London, Sydney, Toronto.
- ACKOFF, R.L. et EMERY, F.E. (1972)
On Purposeful System. Aldine, Atherton, Chicago et New York
- ANTOINE, S. et NAVARIN, J. (1978)
Les Français et la qualité de la vie. D'après certains sondages 1970-1977. Futuribles 14: 145-457.
- BELLA, D.A. (1974)
Fundamentals of Comprehensive Environmental Planning. Engineering Issues, Journal of Professional Activities. ASCE, Vol. 100(EII), Proc. Paper 10267, Jn: 17-36.
- BOBEE, B. et SASSEVILLE, J.L. (1977)
Elements d'une approche rationnelle aux problèmes environnementaux. INRS-Eau, rapport scientifique, No 83, 25 p. (Pour les Services de protection de l'environnement du Québec).
- CHADWICK, G. (1971)
A System View of Planning Toward a Theory of the Urban Planning Process. Pergamon Press, Oxford, New York, Toronto, Sydney.
- CROZIER, M. et FRIEDBERG, E. (1977)
L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective. Edition du Seuil, 27, rue Jacob, Paris VIe.
- DESCOTEAUX, Y. et DELISLE, A. (1978)
Les citoyens et l'évaluation de la qualité des actions humaines, INRS-Eau, à paraître. Pour le compte d'Environnement Canada, dans le cadre du projet MERE.
- DION, L. (1972)
Société et politique: la vie des groupes (Tome II) - Dynamique de la société libérale, Droit et politique (4). Les Presses de l'Université Laval, Québec.
- DROR, Y. (1971)
Design for Policy Sciences. American Elsevier, New York, Oxford, Amsterdam, 1971.
- FALUDI, A. (1973-a)
Planning Theory. Pergamon Press, Oxford, New York, Toronto, Sydney, Paris, Frankfurt.

- FALUDI, A. (1973-b)
A Reader in Planning Theory. Pergamon Press, Oxford, New York, Toronto, Sydney, Paris, Frankfurt.
- FRIEND, J.K. et JESSOP, W.N. (1969)
Local Government and Strategic Choice. An Operational Research Approach to the Process of Public Planning. Tavistock Publications, 1969, London.
- JANTSCH, E. (1972)
Forecasting and the System Approach: a Critical Survey. Policy Sciences (3): 475-498. American Elsevier Publishing Co., Amsterdam.
- JANTSCH, E. (1972)
Technological Planning and Social Futures. Associated Business Programs, Wiley, London, 1972.
- JANTSCH, E. (1973)
Forecasting and Systems Approach: a Frame of Reference. Management Science 19(12): 1355-1367.
- MASLOW, A.H. (1970)
Motivation and Personality
Harper and Row, Publisher. New York, Evanston and London.
- MILLER, J.G. (1965)
Toward a General Theory for the Behavioral Sciences. American Psychol. 10: 513-531.
- OZBEKHAN, H. (1971)
Planning and Human Action in Hierarchically Organized Systems in Theory and Practice. Ed. Paul Weiss, Hafner Pub. Co., New York.
- PARSON, T. (1951)
The Social System. The Free Press, New York; Collier - Macmillan Ltd, London.
- SASSEVILLE, J.L. (1977)
L'agression toxique. Partie I: Problématique. Eau du Québec, Vol. 11(4): 291-302. L'agression toxique. Partie II: L'évaluation. Eau du Québec, Vol. 12(1): 15-21
- SASSEVILLE, J.L. et LECLERC, M. (1976)
Rationalisation des interventions sur le système aquatique - Partie I: approche stratégique. Eau du Québec, 9(1): 7-22.
- SASSEVILLE, J.L. *et al* (1977)
Vers une nouvelle génération de méthodologie d'évaluation des répercussions environnementales. INRS-Eau, rapport scientifique no. 74, 184 p. Pour le compte d'Environnement Canada.

SFEZ, L. (1973)

Critique de la décision. Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques. 1974, Armand Colin, 103, Bd St-Michel, Paris Ve.